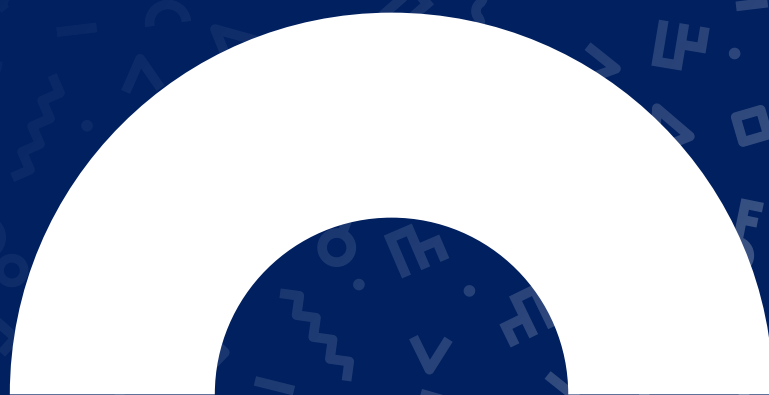


Rapport annuel 2021



galian

“ *Accompagner les professionnels de l'immobilier dans le développement de leur activité en construisant avec eux l'offre la plus adaptée à leurs besoins.* ”

GALIAN est une société d'assurance indépendante créée par et pour les professionnels de l'immobilier, et ça change tout ! Chez GALIAN, la réussite est forcément collective. Nous avons à cœur de faire progresser nos clients en construisant avec eux l'offre d'assurance la plus adaptée à leurs besoins. Une façon d'agir qui trouve naturellement sa source dans nos valeurs coopératives d'écoute, de partage et qui est portée par l'ensemble de nos métiers.

Spécialiste des professionnels de l'immobilier, nous connaissons leurs enjeux et leurs problématiques, nous avons la capacité de leur assurer la sérénité et la confiance qui leur permettront d'avancer au quotidien. Garant-leader du secteur, nous proposons l'offre d'assurance la plus complète du marché, dans les plus hauts standards d'efficacité, capable de répondre précisément à leurs besoins.

Nous sommes les spécialistes de l'immobilier engagés pour la réussite de vos projets. Clients-sociétaires, vous participez à ce mouvement. Ensemble, nous avançons vers toujours plus de performance, d'innovation et de responsabilité.

1^{er}

GARANT
DU MARCHÉ
DE L'IMMOBILIER

11 240

CLIENTS-SOCIÉTAIRES

10,4

MILLIARDS D'EUROS
DE GARANTIES DÉLIVRÉES

97,6%

DES CLIENTS
NOUS RECOMMANDENT*



sommaire

- 4** Édito
- 6** Gouvernance
- 10** GALIAN en 2021
- 26** Rapport de gestion



Le message du

édito



Chers sociétaires,

J'ai la satisfaction, dans le contexte complexe de cette deuxième année de crise sanitaire, de vous faire part de la très bonne tenue des résultats du groupe GALIAN pour l'exercice 2021.

Cette situation est le résultat de la combinaison d'un ensemble d'éléments favorables qui nous ont permis d'optimiser nos activités dans ce contexte incertain.

Nous avons souligné dans le rapport 2020 l'impact très positif des mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les entreprises et de fait l'emploi durant cette crise sanitaire, mesures dont les sociétaires de GALIAN ont à nouveau bénéficié directement ou indirectement en 2021.

Ce significatif plan de soutien a favorisé une bonne résistance des métiers Loi Hoguet et des activités de nos sociétaires, finalement faiblement affectés par la crise. De fait pour GALIAN, le volume d'affaires a été préservé et les risques maîtrisés sur l'ensemble des produits.

Au 31 décembre 2021, avec 11 240 sociétaires et 10,4 milliards d'euros de garanties couvrant les fonds reçus par nos sociétaires, GALIAN a consolidé sa place de leader sur ce marché et élargi une nouvelle fois la base de sociétaires susceptibles d'utiliser les produits d'assurance qu'elle met à leur disposition.

Dès lors, notre résultat net consolidé à 7,4 M€, a connu au cours de l'exercice une forte progression, bénéficiant de nos efforts de développement, du dynamisme du marché, de risques sous contrôle et de charges maîtrisées.

Rappelons à cette occasion que GALIAN, groupe coopératif indépendant, est détenue par ses sociétaires et que c'est pour vous et pour vos clients que notre Conseil d'administration et nos équipes s'efforcent en permanence de concevoir les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts. Vous pouvez ainsi répondre à la demande de vos mandants, sur un pied d'égalité avec les majors de la profession, quelle que soit votre taille et votre organisation.

Conseil d'administration

Notre ADN coopératif se retrouve ainsi pleinement dans la mission que nous nous assignons, "d'accompagner nos sociétaires dans le développement de leur activité en construisant avec eux l'offre la plus adaptée".

Lors de notre précédente assemblée générale de 2021, nous vous avons fait part de nos nouvelles orientations définies par notre plan stratégique triennal 2021-2023. Dans ce cadre, nous avons poursuivi nos efforts de transformation interne afin d'adapter nos produits et nos process à un besoin constant d'efficacité et de simplicité. Nous revenons dans notre rapport de gestion sur quelques-uns des temps forts de 2021, parmi lesquels notre nouvelle identité, la refonte de notre site [galian.fr](https://www.galian.fr), le lancement de notre nouvelle assurance multirisque habitation intégralement digitale, l'amélioration des process de gestion de notre garantie des loyers impayés...

L'adaptation de notre architecture informatique était également un des enjeux majeurs de notre plan ; nous avons donc continué la mise en œuvre de nos travaux de modernisation de notre système d'information. Il s'agit d'un sujet crucial au cœur de la stratégie de toutes les entreprises qui souhaitent s'assurer une mise à niveau permanente de leurs outils de gestion, de relation avec leurs clients et de pilotage de leurs activités, dans un contexte de sécurité sans cesse plus exigeant.

J'ajoute que le statut de société d'assurance de GALIAN Assurances rend particulièrement sensible ce sujet d'adaptation de son système d'information qui en fait un actif essentiel pour son développement, pour la sécurité de ses sociétaires et pour son image.

C'est pourquoi nous y avons consacré en 2021 des moyens importants qui demeureront à un niveau élevé au cours de ces prochaines années, l'obsolescence menaçant dès leur création, les architectures et les applications qui ne font pas l'objet de mise à niveau constante, préoccupation permanente de vos cabinets également...

Je tiens par ailleurs à remercier toutes celles et ceux qui sur le terrain, Direction générale, Administrateurs, Délégués et collaborateurs de GALIAN, s'efforcent

inlassablement de promouvoir la mission, les produits et les avantages que procurent GALIAN à celles et ceux qui ont fait le choix d'être sociétaires et clients de notre groupe.

En effet, choisir GALIAN, nous sommes fiers de le rappeler, c'est poursuivre l'œuvre de nos prédécesseurs visionnaires qui dès 1965, sous l'égide de la FNAIM et dès avant même l'avènement de la Loi Hoguet, ont voulu donner à nos professions des principes et des règles leur imposant un cadre strict pour la protection des consommateurs, cadre sans lequel nos métiers ne seraient pas ce qu'ils sont devenus.

Rappelons à ce propos, que depuis le 1^{er} janvier 2022, seuls les garants financiers ayant "mis en place des procédures de contrôle interne, au moyen d'un référentiel et de modèles de suivi des risques", seront habilités à délivrer la garantie financière imposée par la Loi Hoguet du 2 janvier 1970. C'est ainsi, fin 2021, qu'après des années d'attente et avec le lobbying efficace et constant de notre partenaire FNAIM, le décret d'application de la Loi ALUR du 24 mars 2014 a enfin été pris, renforçant notre rôle éminent dans la sécurisation du marché de l'immobilier.

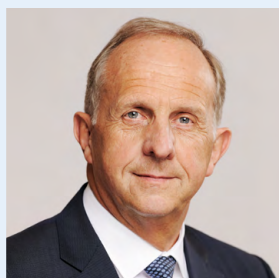
Je ne saurais conclure ce propos introductif à notre assemblée générale sans vous rappeler que sur le plan statutaire, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement d'un administrateur et d'une administratrice sortant(e) dont les mandats sont aujourd'hui à échéance et sur la ratification de la cooptation d'une administratrice et d'un administrateur. Nous espérons ainsi pouvoir compter à l'avenir sur une deuxième compétence féminine au sein de notre Conseil, en souhaitant que les renouvellements futurs permettent à GALIAN de poursuivre dans cette dynamique.

Je vous remercie pour votre confiance et votre fidélité et je vous assure, aux côtés du Conseil d'Administration, de la Direction générale et des collaborateurs de GALIAN, de notre volonté réitérée et affirmée de toujours mieux vous servir et de répondre avec constance à vos attentes.

Gérard COL
Président

L'organe de surveillance et sa direction effective

Le Bureau du Conseil



Président :

Gérard COL

SA ADMINISTRATION
IMMOBILIERE ANNECIENNE "2A"
(Annecy - 74)
2018 - 2023⁽¹⁾

P

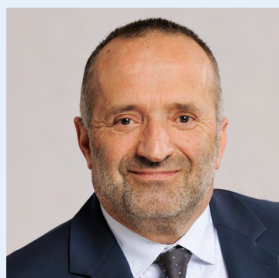


1^{er} Vice-Président :

Bruno HOUSSIN

PROXIMMO SARL
(Redon - 35)
2018 - 2023⁽¹⁾

P



2^e Vice-Président :

Hugues DEVAUX

CABINET DEVAUX SARL
(Nancy - 54)
2021 - 2026⁽¹⁾

P



Secrétaire Général :

Cyril MESSIKA

CABINET PLANET IMMOBILIER
(Juan-les-Pins - 06)
2017 - 2022⁽¹⁾

P

Composition des comités Légende

-  **Comité des risques**
 Président
-  **Comité des nominations**
 Président
-  **Comité des rémunérations**
 Président
-  **Commission des finances**
 Président
-  **Commission Stratégie et développement**
 Président
-  **Commission Garantie financière**
 Président
-  **Commission des risques techniques et opérationnels**
 Président

(1) Les années correspondent à la période couverte par le mandat.

(2) Démission en juillet 2021

Les membres du Conseil d'administration



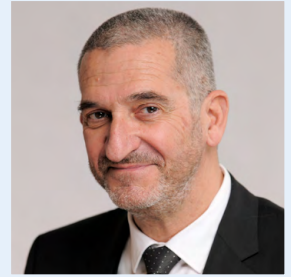
Pierre-Paul CARETTE

VIVIFI SARL
(Ajaccio - 20)
2021 - 2026⁽¹⁾⁽²⁾



Marion Bollaert

IMMOPROS
(Calais - 62)
Cooptation le 23/09/2021
(en remplacement de VIVIFI SARL)



Charles DANEL

CHARLES DANEL
IMMOBILIER SARL
(Ax-Les-Thermes - 09)
2019 - 2024⁽¹⁾



Stéphane GLUCKSMANN

CITYA HOREAU COUFFON SARL
(Le Mans - 72)
2020 - 2025⁽¹⁾



François-Xavier GUIIS

DEVICTOR IMMOBILIER
(Marseille - 13)
2020 - 2025⁽¹⁾



Catherine JEUFRAUX

AGENCE DU GRAND PARIS
& STATES
(Paris - 75)
2017 - 2022⁽¹⁾



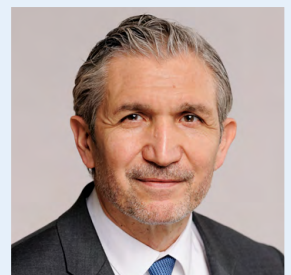
André LACABE

CABINET LACABE
(Saint-Jean-de-Luz - 64)
2018 - 2023⁽¹⁾



Olivier PRINCIVALLE

AGEXIA SAS
(Le Raincy - 93)
2019 - 2024⁽¹⁾



Jean-Louis VESPERINI

FONCIA AMYOT GILLET
(Melun - 77)
2020 - 2025⁽¹⁾



Assemblée générale et Gouvernance

1. Assemblée générale du 26/05/2021

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2021, 2 postes d'administrateurs étaient à pourvoir. Il s'agissait des mandats de :

- VIVIFI SARL (représentée par M. Pierre-Paul CARETTE),
- CABINET DEVAUX (représentée par M. Hugues DEVAUX).

A l'issue du scrutin, ont été élus :

- VIVIFI SARL, représentée par M. Pierre-Paul CARETTE,
- CABINET DEVAUX, représentée par M. Hugues DEVAUX.

2. Gouvernance

Le Comité des risques est composé de quatre Commissions : la Commission des finances, la Commission Garantie financière, la Commission des risques techniques et opérationnels et la Commission Stratégie et développement. Ces commissions assurent les missions suivantes :

La Commission des finances

Présidée par Hugues DEVAUX, elle examine le projet de budget et l'exécution de celui-ci par la Direction générale. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle examine la politique de réassurance de GALIAN Assurances et veille à l'adaptation réglementaire des structures du groupe GALIAN. Elle élabore le business plan avec la Direction générale, dans le cadre du plan stratégique triennal et en surveille l'exécution.

La Commission Garantie financière

Présidée par Charles DANIEL, elle examine, dans une démarche de surveillance, les dossiers sensibles ainsi que la sinistralité relative à l'activité. Lorsque la situation le nécessite, les membres de la Commission reçoivent les clients-sociétaires faisant peser un risque de défaut sur la mutualité, afin de proposer à la Direction générale des mesures de résolution et d'accompagnement.

La Commission des risques techniques et opérationnels

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce les missions relatives à la surveillance des risques de toute nature auxquels le groupe GALIAN est exposé. Cette Commission examine les travaux des 4 fonctions clés au sens de Solvabilité 2 : la fonction actuarielle, gestion

des risques, la fonction Conformité et Audit interne. Elle suit les résultats techniques des différents produits d'assurance proposés aux sociétaires et clients du Groupe GALIAN, prend connaissance et émet des avis sur les études statistiques, et examine les conditions de renouvellement des contrats avec les assureurs partenaires. Elle prend également connaissance des dysfonctionnements opérationnels, du traitement des réclamations clients, et des conclusions des audits internes. Elle suit les mesures de sécurité informatique, s'assure de la conformité réglementaire et propose au Conseil d'administration les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

La Commission Stratégie et développement

Présidée par Cyril MESSIKA, elle propose, en liaison avec la Direction générale, la stratégie du groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit par ailleurs les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers ainsi qu'à la veille concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et valide les lignes directrices relatives aux relations institutionnelles.

3. Le Comité des nominations

Présidé par Catherine JEUFRAX, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la Direction générale. Dans ce cadre, il propose au Conseil d'administration les dossiers des candidats aux postes d'administrateurs susceptibles d'être examinés par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir porté un avis sur le respect par les candidats des normes réglementaires et internes arrêtées dans la politique de compétences et d'honorabilité. Il examine également les candidatures aux postes de Délégué, s'assure du respect des conditions édictées par la charte des Délégués et soumet ses propositions au Conseil d'administration.

4. Le Comité des rémunérations

Présidé par Bruno HOUSSIN, ce comité a pour mission d'aider le Conseil d'administration et la Direction générale dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les rémunérations des mandataires sociaux, des administrateurs, ainsi que les Responsables des fonctions clés.

Le comité de direction



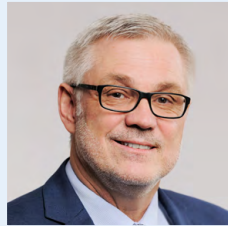
Alain LEDEMAY
Directeur général



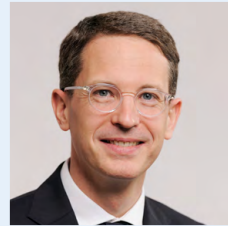
Sabine LEBOULANGER
Directrice générale déléguée



Fabienne CHAUVET
Directrice du développement



Guillaume CHAUVEL
Directeur financier



Jérôme VIEUILLE
Directeur garantie financière



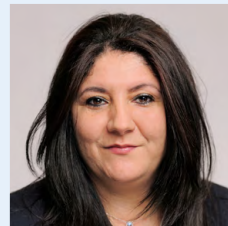
Catherine BROCAIL
Directrice GLI courtage



Claude CARVALHO
Directeur des systèmes d'information



Nadine GOUSSET
Directrice des ressources humaines



Souad LAAOUER
Directrice technique⁽¹⁾



Djaoued TEFFAHI
Directeur juridique⁽¹⁾



Pascal GIAMBIASI
Directeur de l'audit interne⁽¹⁾



Sylvia BELLOLI
Directrice des risques⁽¹⁾

(1) Fonctions clés.

“

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, nous avons ajusté nos orientations stratégiques et démarré un nouveau plan d'actions autour de quatre piliers :

- renforcer le positionnement du groupe sur chacun de ses marchés ;*
- développer une culture d'entreprise centrée sur la satisfaction des clients ;*
- renforcer l'efficacité opérationnelle ;*
- moderniser le système d'information.*

Pour ce faire, nous capitalisons sur nos 4 valeurs : professionnalisme, accompagnement, considération et simplicité.

”



GALIAN en 2021

sommaire

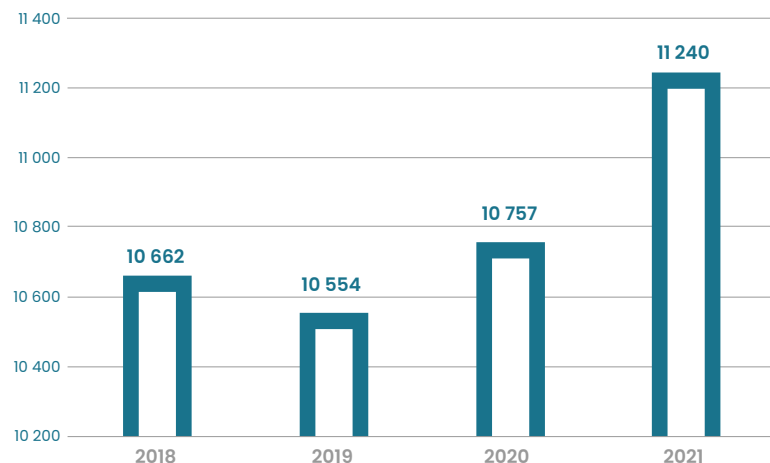
- 12** Les chiffres clés
- 14** Le contexte économique de l'activité financière
- 16** Une année chez GALIAN
- 18** Les produits et services GALIAN
- 24** Les perspectives 2022

les chiffres clés

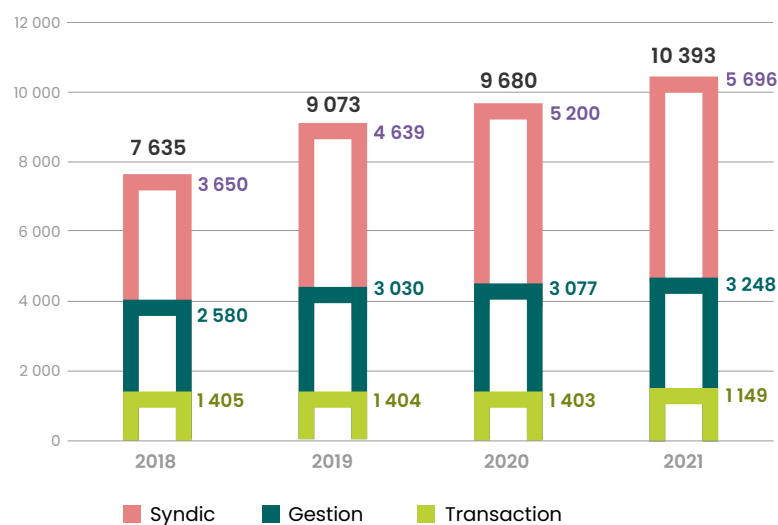
DONNÉES CONSOLIDÉES AU 31/12/2021

Activité garantie financière

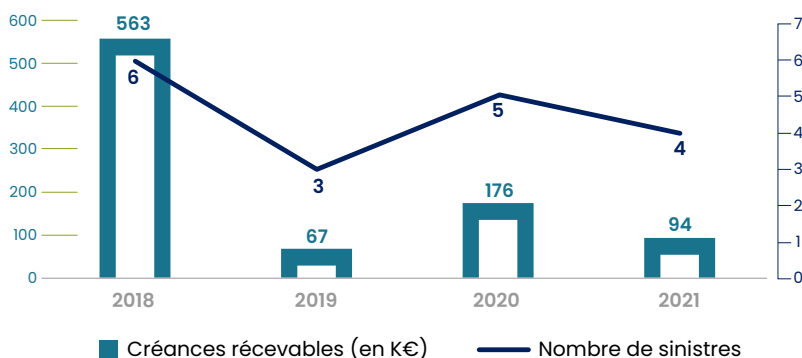
Évolution du nombre de clients-sociétaires



Évolution du montant des engagements (en M€)



Évolution de la sinistralité



L'activité des sociétaires du groupe GALIAN

AU 31/12/2021

258 000

TRANSACTIONS
RÉALISÉES

1 768 000

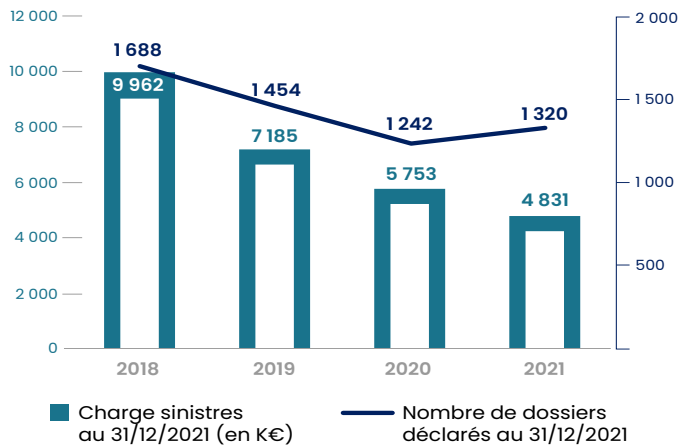
LOTS GÉRÉS
EN GESTION LOCATIVE

190 000

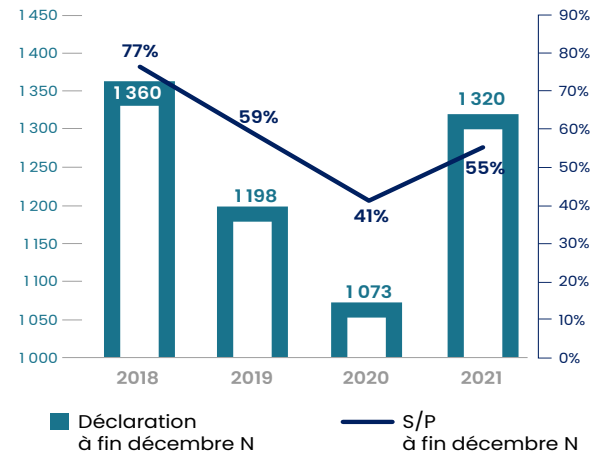
COPROPRIÉTÉS ADMINISTRÉES
POUR 4 960 000 LOTS
DE COPROPRIÉTÉ

Assurances en courtage

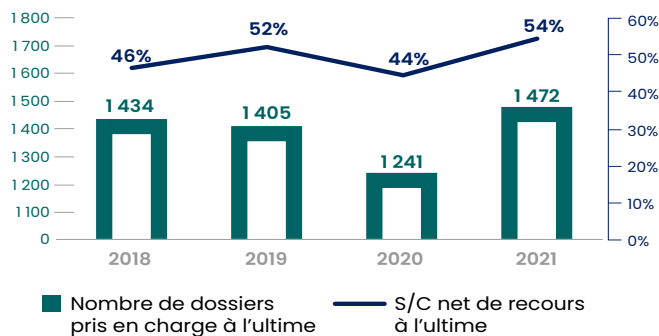
Assurance RCP : évolution de la sinistralité



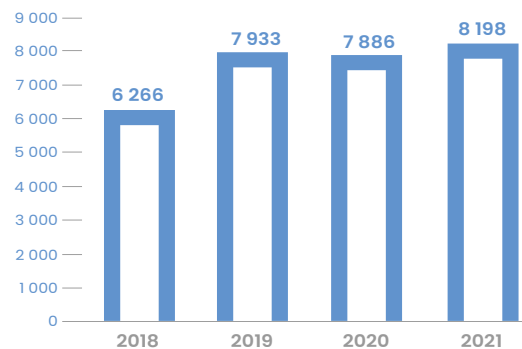
Assurance RCP : évolution du nombre de déclarations et du ratio S/C



Garantie des loyers impayés : évolution de la sinistralité à l'ultime (toutes garanties confondues)

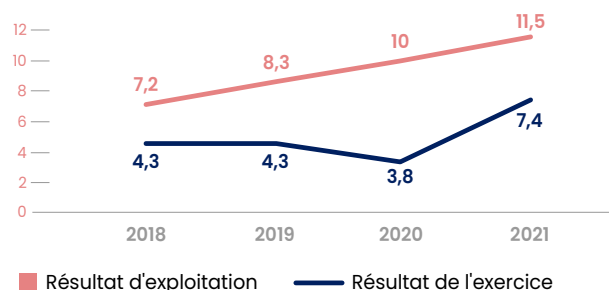


Assurance en courtage: commissions nettes de rétrocessions (en k€)

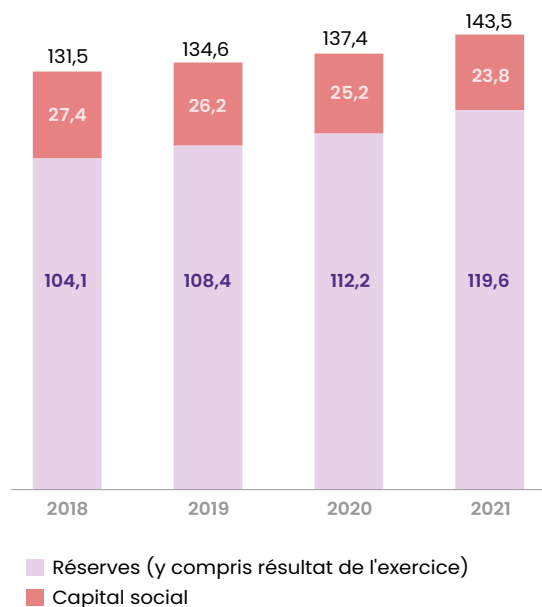


Données financières consolidées

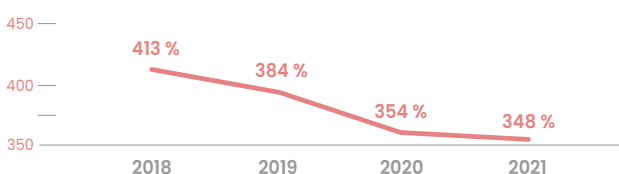
Évolution des résultats (en millions d'euros)



Évolution des fonds propres consolidés (en millions d'euros)



Évolution du ratio de solvabilité



Le contexte économique de l'activité immobilière

Le marché immobilier a confirmé sa résilience et bat de nouveaux records

En 2021, alors que de nombreuses incertitudes pesaient sur le marché du logement après la crise sanitaire, celui-ci s'est montré une nouvelle fois particulièrement dynamique. Le volume des transactions a atteint un nouveau record à 1 200 000 ventes, contre 1 067 000 ventes en 2019 et 1 024 000 en 2020, année pénalisée par huit semaines de confinement.

Autre record enregistré en 2021, le délai moyen d'une transaction. Jamais les ventes n'ont été conclues aussi rapidement : le délai moyen est passé de quatre-vingt-onze jours en 2020 à quatre-vingts jours en 2021.

Le prix du mètre carré signé a également progressé. Il s'établissait en fin d'année à 2 401 €, en hausse de 7,2 % en moyenne par rapport à la même période l'année précédente (5,6 % en 2020), selon le baromètre FNAIM. En cause : le niveau toujours très bas des taux d'intérêt (1,05 % en moyenne au 4^{ème} trimestre 2021) et l'épargne des ménages globalement plus importante qu'avant la crise.

Le marché de l'immobilier neuf a lui aussi retrouvé quelques couleurs au 4^{ème} trimestre 2021, mais n'est toujours pas parvenu à rattraper son retard pris depuis la crise sanitaire. 116 714 logements neufs ont été vendus en 2021 contre 101 523 logements à la même époque l'année précédente (+15 %). Cette situation marque un net retrait (-11 %) par rapport à 2019. Même tendance pour les mises en vente, qui ont augmenté de 21 % en 2021 (104 477 lots mis en vente) par rapport à 2020, mais sont restées en dessous des niveaux de 2019 (- 8,8 %). Les professionnels ont alerté les pouvoirs publics sur la faiblesse du nombre de permis de construire, alors même que la demande de logements des Français reste forte. Ce manque d'offre nouvelle maintient mécaniquement une tension sur les prix : les appartements ont augmenté en moyenne de 4,7 % sur un an (4 500 €/m²), et particulièrement les 2 pièces (+5,8 %). Par ailleurs, conséquence directe de la crise, le prix des maisons neuves a progressé de 13,1 % en moyenne sur un an en 2021, pour atteindre 339 000 €.

Indicateurs économiques

AU 31/12/2021



Sources

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/03/marche-immobilier-hausse-record-des-transactions-et-des-prix-en-2021_6108015_3234.html
- <https://www.fnaim.fr/communiquedepresse/1810/10--conjoncture-le-marche-immobilier-confirme-sa-resilience-et-bat-de-nouveaux-records.htm>
- [https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051733#:text=Informations%20Rapides%20C2%B7%2018%20f%C3%A9vrier%202022,\(BIT\)%20%2D%20quatri%C3%A8me%20trimestre%202021](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051733#:text=Informations%20Rapides%20C2%B7%2018%20f%C3%A9vrier%202022,(BIT)%20%2D%20quatri%C3%A8me%20trimestre%202021)

Le rééquilibrage territorial, conséquence forte de la crise sanitaire

Alors que la hausse des prix la plus soutenue était jusqu'à présent portée par Paris, ce sont les zones périphériques, les villes moyennes et certaines zones rurales qui ont été les plus dynamiques en 2021. Ainsi, si les prix ont stagné sur un an à Paris (+0,9% en moyenne), ils ont connu une hausse de 6,3% en moyenne sur la même période dans les 10 plus grandes villes, de 8,4% dans les villes moyennes et même de 12,2% dans les stations balnéaires. *"Les Français se tournent vers les villes périphériques et les zones rurales (lorsque c'est*

possible pour eux), préférant jouir d'espaces plus grands, plus proches de la nature, quitte à augmenter les temps de trajet", analyse Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM.

A noter qu'avec ce nouveau rééquilibrage territorial, plusieurs villes voient leurs prix exploser. C'est le cas de Brest marquée par une augmentation moyenne des prix de 18,4 % sur un an, de La Rochelle (+ 14%), d'Orléans (+13,2%) ou du Havre (+ 12,2%).

Zoom sur l'assurance cybersécurité : les risques de cyberattaques en forte hausse en 2021

Selon une étude menée par la Confédération des PME (CPME), les entreprises TPE-PME en France sont de plus en plus la cible de cyberattaques. En effet, 20 % des répondants déclarent avoir subi une ou plusieurs cyberattaques ou tentatives de cyberattaques depuis le début de l'année 2021. Ces attaques ont pour conséquence un ralentissement, voire un arrêt total de l'activité de l'entreprise.

Parmi les premières causes de ces cyber-malveillances, le manque de protection et de sensibilisation : 37 % des dirigeants interrogés déclarent ne pas sensibiliser leurs salariés aux cyberattaques, et seuls moins de trois dirigeants sur dix (29 %) le font régulièrement.

En cas d'exposition, l'assurance reste la solution la plus efficace pour être accompagné et assisté pour récupérer ses données et son système d'information, sous réserve de disposer de sauvegardes régulières. Toutefois, seules 34 % des PME et 16 % des TPE interrogées déclarent avoir souscrit à un contrat d'assurance dédié.



**20 % des PME interrogées
DÉCLARENT AVOIR SUBI UNE OU PLUSIEURS
CYBERATTQUES**

Sources

- <https://www.journaldelagence.com/1204587-en-2021-le-marche-immobilier-affiche-un-nouveau-record-de-volume-de-transactions>
- <https://www.cpme.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/enquete-cpme-sur-la-cybersecurite-et-la-transition-ecologique>

2021, une année charnière pour GALIAN

GALIAN dévoile une nouvelle identité de marque, incarnée par la signature "Votre assureur, tout simplement" et un logo totalement nouveau. Le groupe poursuit sa transformation digitale et optimise l'expérience client en lançant une nouvelle assurance habitation avec une souscription 100% en ligne.

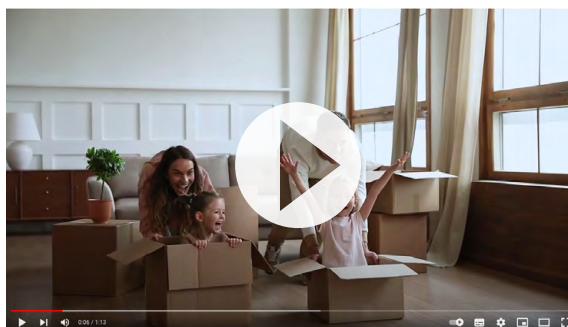
Retour sur les événements marquants de l'année.

Mai
2021

galian

Lancement de la nouvelle identité de marque

GALIAN réaffirme son positionnement de leader en garantie financière, son ADN coopératif et son rôle d'assureur spécialiste des professionnels de l'immobilier en adoptant une nouvelle signature "Votre assureur, tout simplement". Cette signature s'accompagne d'une nouvelle identité de marque et d'une nouvelle charte graphique. Elle traduit la modernisation du groupe et incarne l'une de ses valeurs phare, la simplicité, faisant écho aux travaux réalisés dans le cadre du programme Relation client. Le nouveau logo, plus digital, traduit le virage pris par le groupe pour moderniser son système d'information et développer des offres digitales plus proches des attentes de ses clients.



[Voir la vidéo >](#)

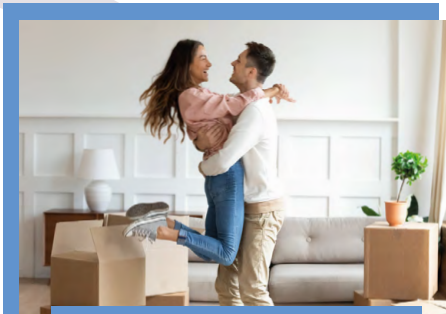
**Votre assureur,
tout simplement**



Juil.
2021

Lancement de la multirisque habitation locataire, assurance 100% digitalisée

En réponse aux attentes des professionnels et de leurs clients locataires, GALIAN a mis en place une assurance habitation simple, digitale et compétitive. Cette offre est éligible à tous les locataires, qu'ils soient en place ou entrent dans leur nouveau logement. Disponible en ligne sur le site des professionnels de l'immobilier formés à l'intermédiation en assurance, le locataire obtient en quelques minutes un devis, à partir de 8€/mois. L'avantage pour le professionnel de l'immobilier : élargir son offre de service à destination de ses clients, obtenir automatiquement l'attestation MRH lors de la location du logement, diversifier son activité tout en bénéficiant d'un espace client dédié lui permettant de suivre cette activité et la situation de ses clients.



ASSURANCE LOCATAIRE

Une assurance habitation qui vous correspond vraiment !

- Un parcours de souscription **100% digitalisé**
- Une **couverture complète** avec des garanties claires et sans superflu
- Un tarif accessible dès **7,50€ par mois**
- Une plateforme de paiement **100% sécurisée**

Déc.
2021

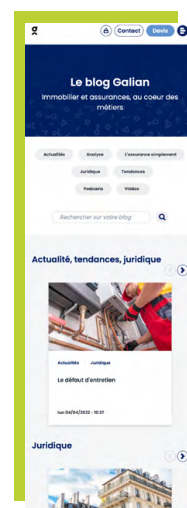
Refonte du site galian.fr

Le site galian.fr incarne pleinement la nouvelle identité de marque : simplification des parcours clients, modernisation des outils, nouvelles fonctionnalités pour les clients... Le site met à l'honneur de nombreux formats interactifs, comme des témoignages clients, des vidéos produits et des interviews. Un blog recense les contenus réalisés par le groupe et ses partenaires et renforce la position de conseil et d'expert de GALIAN sur les questions d'assurances immobilières. Un "store locator", permettant aux particuliers de trouver un professionnel de l'immobilier garanti GALIAN là où il le souhaite, renforce la visibilité web de GALIAN.

Le site galian.fr a refondu également sa page ressources humaines pour valoriser la marque employeur et attirer de nouveaux talents.



Voir la vidéo >



Les produits et services GALIAN

La garantie financière



GALIAN, acteur historique de la garantie financière et assureur, digitalise ses services et accompagne ses clients dans la prévention des risques professionnels

[Voir la vidéo >](#)

■ La gestion des risques

Le risque garantie financière de GALIAN Assurances reste maîtrisé.

Le dispositif actuel de surveillance du portefeuille permet un accompagnement au quotidien. Il s'opère :

- A distance, par l'équipe des chargés d'affaires risques qui réalise un suivi personnalisé des dossiers. Au cours de l'exercice 2021, 1 365 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière, ce qui correspond à un volume de 1,4 Mds € de fonds garantis. Pour les situations les plus complexes, un accompagnement personnalisé est réalisé avec le cas échéant une réception par les membres du Conseil d'administration de GALIAN. L'humain est au cœur du dispositif d'accompagnement de nos sociétaires. Ce dispositif de prévention permet de maîtriser la sinistralité

et de pérenniser l'activité des agences immobilières concernées.

- Sur site, avec l'équipe des auditeurs qui a effectué près de 2 000 audits, retrouvant le rythme de l'année 2019. En complément des audits sur site, l'équipe assure également des analyses à distance (près de 300 en 2021) dans le cadre de la surveillance des engagements.

■ Le saviez-vous ?

L'équipe en charge des audits s'assure de la représentation des fonds garantis, veille à la bonne maîtrise des risques des cabinets et apporte également des conseils aux dirigeants.

AU GLOBAL, 4 SINISTRES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS POUR UN MONTANT DE PRÈS DE 95 000 EUROS

Sociétaires	Ville	Activités sinistrées	Montant de Garantie (en €)	Montant du sinistre (en €)	Nombre de mandants concernés
COTE GESTION Vincent GABORIAU	LA ROCHELLE (17000)	GESTION	260 000 €	57 460 €	37
HISYNDIC Catherine HISLEUR	VERSAILLES (78000)	GESTION	120 000 €	11 224 €	1
SEHIER & CIE Jacques SEHIER	LA GRANDE MOTTE (34280)	GESTION	120 000 €	11 075 €	11
SDC IMMOBILIER REGIE DUVERT - Olivier DUVERT	TRAMBLY (71520)	GESTION	120 000 €	14 621 €	1
TOTAL			620 000 €	94 380 €	50

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

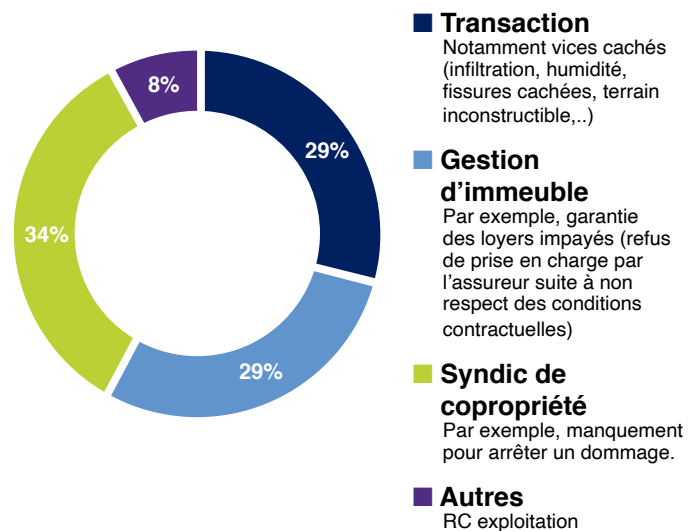
En 2021, 1 320 sinistres ont été déclarés contre 1 073 en 2020.

Durant les 5 dernières années, les sinistres relatifs à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle concernent majoritairement l'activité de gestion d'immeubles et en particulier la garantie des loyers impayés (refus de prise en charge par l'assureur suite au non-respect des conditions contractuelles).

Les syndicats de copropriété sont également impactés pour 34 % des sinistres (dégâts des eaux, problèmes d'infiltrations en façade...).

Les sinistres déclarés chez les transactionnaires concernent majoritairement les vices cachés (infiltrations, fissures cachées, terrain inconstructible...).

RÉPARTITION DES SINISTRES RCP PAR ACTIVITÉ AU 31/12/2021



Le + de l'offre assurance RCP GALIAN



Chaque client-sociétaire a accès à un espace dédié pour la déclaration et le suivi de ses sinistres, accessible via son espace client GALIAN.

Cette plate-forme offre aux clients un gain de temps et une optimisation de la gestion de leurs sinistres. En cas de besoin, un numéro d'assistance est à la disposition des clients-sociétaires.

La garantie des loyers impayés

La garantie des loyers impayés (GLI) avec ses composantes défense-recours et détériorations immobilières, est l'un des produits phares de la gamme de GALIAN Assurances pour les professionnels de l'immobilier qui veulent garantir à leur mandant la sécurité du revenu attaché aux biens qu'ils gèrent.

Avec la crise sanitaire, les propriétaires ont davantage pris conscience de la fragilité d'une caution personne physique, qui ne protège pas des aléas de la vie.

En 2021, fort d'une nouvelle identité de marque, GALIAN a poursuivi ses campagnes de sensibilisation auprès de ses clients et de leurs mandants, en réalisant des kits marketing (flyers, bannières web, vidéos) pour promouvoir l'assurance auprès du grand public. GALIAN assoit son rôle de partenaire en accompagnant les



[Voir la vidéo >](#)

professionnels dans la commercialisation de produits d'assurance, par ailleurs source additionnelle de conseils et de services.

Le + de la GLI GALIAN



L'obtention d'un agrément en ligne, offert et inclus dans l'offre

Disponible via l'espace client, GALIAN a créé pour les gestionnaires locatifs une plate-forme 100 % digitale de gestion des dossiers locataires et de demande d'agrément.



[Voir la vidéo >](#)

L'objectif de l'agrément : garantir la prise en charge du sinistre au moment de la prise à bail du logement.

Comment fonctionne cette plate-forme ?

Dans les 24 heures suivant l'envoi du dossier locataire sur monespace.galian.fr, GALIAN Assurances vérifie sa complétude dans les termes des conditions générales du contrat, la solvabilité du locataire et l'authenticité des documents.

La réalité de la situation de l'emploi du locataire est aussi vérifiée, avec son consentement, ce qui permet régulièrement de déjouer des fraudes à « l'employeur fictif » et d'éviter à l'administrateur de biens de voir sa responsabilité mise en cause pour défaut de diligence et de conseil.

GALIAN est le seul assureur de la place qui procède à cette vérification.

Cette démarche de vérification du dossier locataire qui reposait presque toujours exclusivement sur la responsabilité des agences, est désormais assumée par GALIAN Assurances, ce qui écarte par ailleurs tout risque de non prise en charge d'un sinistre, selon le principe "certification vaut indemnisation".

Quittance subrogative et indemnisation

Les clients ont désormais le choix de la fréquence de leur indemnisation, trimestrielle ou mensuelle. GALIAN a également digitalisé l'envoi de la quittance subrogative pour simplifier le quotidien de ses clients et gagner en efficacité lors de l'indemnisation. Le délai de traitement de la quittance subrogative s'est fortement amélioré et s'élève à 48 heures, permettant le paiement de l'indemnisation en moins d'une semaine, contre deux précédemment.

80%

DES CLIENTS PROPOSANT LA GLI,
UTILISATEURS DU SERVICE

90%

DES DEMANDES D'AGREMENTS
ACCEPTÉES EN 24 HEURES

15%

DES DOSSIERS REFUSÉS
LE SONT POUR DES RAISONS
DE DOCUMENTS FALSIFIÉS

Nos autres produits d'assurance

La protection juridique GALIAN

La protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier dans la gestion d'un litige lié à son activité, qu'il soit victime ou responsable du dommage (assignation pour concurrence déloyale, vente d'un bien entre particuliers malgré la signature d'un mandat de vente par un professionnel...). Cette assurance prend en charge le litige en privilégiant sa résolution à l'amiable. En cas d'échec, l'assurance supporte les frais de la procédure judiciaire, tels que les frais d'expert ou encore les honoraires d'avocat et d'huissier.

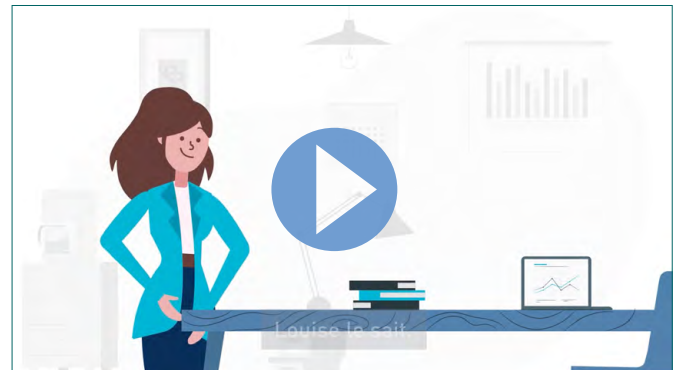
Ce contrat a été mis en place en partenariat avec Groupama Protection Juridique (SFPJ).

Le + de l'offre Protection juridique GALIAN



L'accès à Digidroit, une banque de documents juridiques en ligne.

Digidroit met à disposition des professionnels les documents nécessaires à leurs activités : contrats types, lettres-types, réglementation, jurisprudence... Les contenus regroupés par thématique abordent les problématiques de la gestion d'une entreprise dans sa globalité : fiscalité, droit du travail, cessation d'activité, comité d'entreprise, relations commerciales...



[Voir la vidéo >](#)

L'e-bibliothèque juridique GALIAN

Dans le contexte de la crise, les professionnels de l'immobilier ont recherché des outils simples et pratiques pour faciliter leurs démarches quotidiennes.

L'e-bibliothèque juridique GALIAN, commercialisée depuis 2018, répond à ce nouveau besoin. La plateforme 100 % digitalisée développée par MODELO propose plus de 60 modèles d'actes et de documents juridiques pour accompagner les clients-sociétaires dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent également opter pour la signature électronique ou encore les lettres recommandées électroniques.

Le + de l'offre e-Bibliothèque juridique



Flexible et sans engagement

Cette plate-forme juridique permet au professionnel de l'immobilier de souscrire ou de suspendre son contrat à tout moment.



[Voir la vidéo >](#)

L'assurance Cybersécurité

GALIAN a sensibilisé ses clients-sociétaires lors d'un temps fort digital, en proposant un livre blanc et quelques infographies sur les bonnes pratiques à adopter pour limiter le risque de cyberattaque en entreprises.

Pour accompagner ses clients en cas de dommages, GALIAN propose une assurance cybersécurité incluant trois volets :

- l'assistance et la gestion de crise, avec notamment l'intervention d'un cyber-expert pour aider à la restauration du système d'information,
- la couverture responsabilité civile en cas d'atteintes aux données personnelles par exemple,
- les garanties dommages et frais, de la récupération des données à la perte d'exploitation.

Le + de l'offre Cybersécurité GALIAN



Modulable

Le contrat cybersécurité GALIAN propose différentes formules et plafonds de garanties. Cette offre a été construite en partenariat avec le courtier WTW et l'assureur AIG.



[Voir la vidéo >](#)



LA MULTIRISQUE HABITATION

Qui mieux qu'un professionnel de l'immobilier peut proposer une assurance habitation ?

GALIAN a développé une assurance habitation dédiée aux locataires 100 % digitalisée. Réception d'un devis en moins de 5 minutes, parcours de souscription simplifié, GALIAN répond aux nouvelles attentes des consommateurs en quête de solutions d'assurances simples.

Ce contrat assure le capital mobilier jusqu'à 30 K€ et les dommages matériels et immatériels jusqu'à 15 M€.

Les agences partenaires MIA mettent en ligne sur leur site web le tunnel de souscription GALIAN pour offrir aux locataires la MRH dont ils ont besoin pour pouvoir louer leur logement. Par ailleurs, GALIAN accompagne ses sociétaires dans la communication sur ce produit auprès de leurs candidats locataires et leur fournit un kit de communication dédié pour commercialiser ce produit 100 % digital (vidéo, bannières mails ou encore affiches et flyers)... mais 100 % humain, l'agence restant au centre de l'offre de souscription.



[Voir la vidéo >](#)

Le programme Relation Client

Le programme Relation Client, mobilisant un grand nombre de collaborateurs, a pour objectif d'améliorer la qualité de service pour mieux satisfaire nos clients sociétaires. Il a pour vocation de simplifier les parcours de souscription, de gestion et d'indemnisation, et de réduire les tâches à faible valeur ajoutée, grâce à la modernisation de son architecture informatique.

Ce projet ambitieux est rendu possible par la mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement au changement animé par le département des Ressources humaines : culture d'entreprise centrée client, sensibilisation à la méthode agile, intégration de nouveaux savoir-faire digitaux, nouvelles méthodes de travail adaptées aux clients...

Ce programme sert l'ambition du groupe : créer au cœur de la stratégie de l'entreprise une relation client de qualité où l'humain garde sa place.

En 2021, plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour : la refonte du site galian.fr, la refonte de l'accueil téléphonique ou encore la MRH entièrement digitalisée.

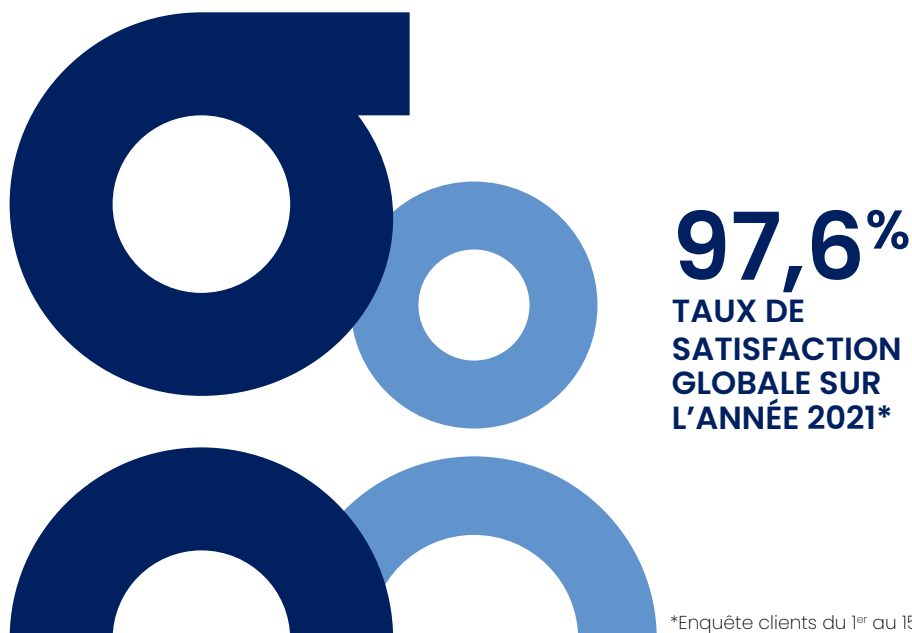
Les travaux de refonte du socle technique de notre système d'information, la digitalisation des bordereaux GLI, l'ajustement automatique des garanties, la mise en ligne d'un nouvel Espace Client ou encore la mise en place d'un nouvel outil comptable, sont autant d'axes clés qui se poursuivront en 2022.

La satisfaction client au cœur de l'entreprise

GALIAN met un point d'honneur à recueillir l'avis de ses clients par souci d'amélioration continue de ses services.

GALIAN a ainsi automatisé les enquêtes de satisfaction commerciale via l'outil Avis vérifiés, qui recensait fin 2021 près de 140 avis pour une note globale de 9,2/10.

Les avis google reflètent également ce fort niveau de satisfaction (note de 4,4/5 au 31/12/2021).



*Enquête clients du 1^{er} au 15 décembre 2021.



Les perspectives 2022

Priorité donnée au développement de la garantie des loyers impayés GALIAN

La garantie des loyers impayés demeurera en 2022 un axe de développement majeur de l'activité et confirmera son caractère stratégique.

En ce qui concerne les outils, les efforts de modernisation seront poursuivis pour mettre à niveau les services offerts aux sociétaires : dématérialisation des process pour plus d'agilité, de traçabilité et de rapidité dans la gestion des contrats, des bordereaux et des indemnités.

Les conditions générales de vente seront également refondues pour une meilleure adaptation aux besoins du marché, en y intégrant à la fois l'expérience acquise par GALIAN et les demandes de ses sociétaires, en prise avec les exigences de leurs propres clients.

Les forces de développement seront par ailleurs restructurées et étoffées avec notamment la création d'un référent GLI, le renforcement des équipes marketing et communication et la création d'une direction des partenariats, en vue de porter l'offre GALIAN en direction d'un marché élargi.

GALIAN se donnera ainsi les moyens de prendre sur le marché la place qui lui revient, en cohérence avec la confiance que lui accordent ses 11 000 sociétaires parmi lesquels 6700 administrateurs de biens qui gèrent 1,7 million de lots et lui offrent dès lors, un potentiel de croissance significatif.

Refonte de l'Espace client

Après la refonte du site galian.fr, l'espace client sera également revu et simplifié : parcours personnalisé en fonction de l'activité professionnelle, digitalisation des opérations de gestion, espace dédié aux mandataires d'intermédiaire d'assurance... Cet outil sera repensé pour améliorer l'expérience client et offrir de nouveaux services

en ligne. Il permettra de faire la différence sur le marché et d'apporter aux clients-sociétaires la preuve que les valeurs de GALIAN connues sous l'acronyme "PACS" (professionnalisme, accompagnement, considération et simplicité) se traduisent au quotidien dans des outils facilitant la relation de GALIAN avec ses sociétaires, au-delà d'une logique commerciale qui a elle-seule, ne reflèterait pas l'ADN GALIAN.

Mise en place d'un logiciel de gestion de la relation client

Afin d'optimiser le suivi clients et piloter les opérations commerciales, les équipes marketing-commerciales, informatiques et de gestion travailleront à la création d'un outil commun destiné à structurer l'accès aux données et à améliorer la connaissance clients. Le but d'un CRM est de mieux répondre aux besoins de nos clients-sociétaires et de leur permettre à la fois de mieux remplir leur devoir de conseil et d'élargir, s'ils le souhaitent, l'éventail de leurs services. Il favorisera une relation de GALIAN avec ses sociétaires plus intelligente, mieux ciblée, en permettant une communication plus adaptée.

Réorganisation de l'espace de travail et aménagement des locaux

Après deux années inédites où le télétravail est venu modifier les habitudes et les relations avec l'entreprise, GALIAN réorganisera ses espaces de bureaux pour offrir une nouvelle expérience à ses 200 collaborateurs et faire de l'entreprise un lieu de vie convivial et stimulant. Cet aménagement aura plusieurs objectifs : faciliter les échanges interservices, favoriser l'innovation et la créativité et créer des conditions de travail conformes aux attentes d'un marché de l'emploi attentif à la qualité de vie au travail.



Le rapport de gestion

Comptes consolidés

sommaire

- 28** Les résultats financiers du groupe
- 32** Les comptes consolidés de GALIAN
- 35** Annexes aux comptes consolidés
- 54** Les comptes sociaux de GALIAN
- 59** Annexes aux comptes annuels
- 66** Annexes sur le gouvernement d'entreprise
- 70** Les rapports des commissaires aux comptes

Les résultats financiers du Groupe

Le résultat consolidé

Au 31 décembre 2021, **le résultat net du groupe GALIAN s'établit à 7 444 K€** (3 780 K€ fin 2020).

■ Produits d'exploitation :

ils s'élèvent à 66 054 K€ contre 67 404 K€ en 2020.

On relève notamment que :

- Les primes acquises, à 38 010 K€, augmentent de 1 070 K€ (+ 3 %), en raison de la progression de l'activité garantie financière et de l'activité assurance des loyers impayés.
- Les produits des autres activités, à 12 935 K€, augmentent de 777 K€ en raison d'un développement des commissions de courtage (+578 K€, + 6 %) et des revenus immobiliers des SCI (+199 K€, + 7 %).
- Les autres produits d'exploitation à 15 150 K€, sont en retrait de 3 028 K€ (-17 %). Cette variation s'explique par :
 - Les produits non techniques de l'activité assurance : à 1 928 K€, ils diminuent de 4 164 K€ en raison de moindre reprises des provisions pour risques et sur créances douteuses (- 68 %).
 - Les produits des autres activités (essentiellement les frais refacturés par GALIAN Courtage) : à 13 222 K€, ils progressent de 1 136 K€ (+ 9 %) en raison du développement des activités et de la production immobilisée.
- Les produits financiers nets de charges : à -41 K€, baissent de 169 K€, en raison de la diminution des rendements des titres monétaires et obligataires.

■ **Charges d'exploitation** : elles s'élèvent à 54 551 K€ contre 57 454 K€ en 2020 (- 2 903 K€, - 5 %). On observe que :

- Les charges de prestations d'assurance nettes de réassurance, à 5 854 K€, s'améliorent de 909 K€ en raison principalement d'une évolution favorable des provisions pour sinistres à payer de la GLI et de la garantie financière, intégrant des bonis sur exercices antérieurs.
- Les frais de gestion, y compris les chargements de gestion de sinistres des activités assurances et des autres activités, à 48 272 K€, sont stables.

Retraitées de la refacturation interne, les charges d'exploitation y compris les chargements de gestion s'améliorent de 919 K€.

■ **Le résultat d'exploitation économique** ressort à 11 503 K€ contre 9 950 K€ en 2020 (+1 553 K€, +16 %).

■ **Le résultat exceptionnel** est déficitaire de 898 K€ contre 5 219 K€ en 2020. Il comprend notamment le passage en pertes de sinistres garantie financière antérieurs à 2018, ainsi que des provisions pour travaux sur les immeubles de rapport.

■ **L'impôt sur les sociétés** s'élève à 3 160 K€ contre 951 K€ en 2020.

Le bilan consolidé

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 203 231 K€ contre 184 104 K€ fin 2020 (+19 128 K€). On relèvera principalement :

■ A l'actif

- La hausse des "Placements des entreprises d'assurance" de 17 398 K€ et des "Placements des autres entreprises" de 11 699 K€ en raison d'investissements importants en titres de placement (OPCVM obligataires et actions) consécutifs à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'investissement.
- La diminution des "Créances sur les entreprises du secteur bancaire" de 13 915 K€ en raison du financement des investissements en titres de placement ci-dessus décrits.

■ Au passif

- L'augmentation des "Capitaux propres du Groupe" à hauteur de 6 058 K€ (capital social, réserves et résultat de l'exercice).
- Une augmentation des "dettes envers les entreprises du secteur bancaire" de 4 184 K€ en raison notamment de la souscription d'un emprunt à hauteur de 6 500 K€ diminuée des remboursements de l'année.
- La hausse de 8 665 K€ des "Autres dettes", en raison principalement des comptes intra-groupes, des appels de primes compagnies et de l'impôt sur les sociétés.

DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées h.t												
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice												
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaire h.t de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	"Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)"						"Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)"					

Les créances clients non soldées au 31 décembre 2021 concernent des opérations intragroupes dont le dénouement aura lieu au cours de l'exercice 2022.

■ Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2021, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants, à 121 381 K€ contre 115 570 K€ fin 2020. Il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d'apport aux SCI intragroupe), une plus-value latente nette de 66 778 K€, dont 26 839 K€

de plus-values déjà constatées dans les comptes de GALIAN lors de l'apport entre 2009 et 2011 des immeubles aux SCI.

Dans les comptes sociaux des SCI, il ressort donc de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable des immeubles et après déduction des plus-values déjà constatées, une plus-value latente nette de 39 939 K€.

Principaux indicateurs des sociétés d'assurance

LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ II PRÉVOIT DEUX NIVEAUX DE MARGE DE SOLVABILITÉ :

■ Le taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2021, le MCR s'établit à 11 981 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 166 616 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 391 % (contre 1 415 % estimé à fin 2020).

■ Le taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis - ratio de solvabilité)

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance. Au 31 décembre 2021, le SCR s'établit à 47 923 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 348 % (contre 354 % fin 2020).

Informations complémentaires au rapport de gestion

DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle n'effectuent pas d'activités de R&D.

ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Aucun salarié ne détient directement ou indirectement de parts dans le capital de la Société.

Il est rappelé que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES – PRISE OU CESSIION DE PARTICIPATIONS

En application de l'article L.233-6 C.Com et L.247-1 C.com, nous vous précisons que la Société n'a pas réalisé en 2021 de prise ou de cession de participations.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES À MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Aucun prêt de ce type n'a été consenti au cours de l'exercice 2021.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES PARTS SOCIALES – AUTOCONTRÔLE ET PARTICIPATIONS CROISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des opérations de rachat par la Société de ses propres actions effectuées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours des exercices antérieurs par le Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du

Code de commerce et se sont poursuivies en 2021 :

Deux conventions antérieures concernant les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, les SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4, SAINT-MICHEL, LEPIC, GALIAN Assurances BERRI, MYRON HERRICK et VICTOR HUGO, ont eu un effet au cours de l'exercice 2021, à savoir :

■ 1. Convention de groupement de fait

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA.

La présente convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Il en résulte une charge nette de 5 247 € dans les comptes 2021 de GALIAN.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOETIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89 BOETIE, PONTHEU 4.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Président du CA : Gérard COL

- PROXIMMO (représentant permanent Bruno HOUSSIN)
- CHARLES DANIEL IMMOBILIER (représentant permanent : Charles DANIEL)
- CITYA HOREAU COUFFON (représentant permanent : Stéphane GLUCKSMANN)
- AGENCE DU GRAND PARIS & STATES (représentant permanent : Catherine JEUFRAX)
- CABINET DEVAUX SARL (représentant permanent : Hugues DEVAUX)
- PLANET IMMOBILIER (représentant permanent : Cyril MESSIKA)
- CABINET LACABE (représentant permanent : André LACABE)
- AGEXIA (représentant permanent : Olivier PRINCIVALLE)
- FONCIA AMYOT GILLET (représentant permanent : Jean-Louis VESPERINI)
- DEVICTOR IMMOBILIER (représentant permanent : François-Xavier GUIES)
- IMMOBROS (représentant permanent : Marion BOLLAERT)

■ **Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe.**

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2014.

Celle-ci a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte, en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permet à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du groupe est de 65 322 €.

Les administrateurs concernés sont les mêmes que ceux cités en point 1.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société en a été régulièrement informé pour les besoins de l'établissement de son rapport spécial. L'autorisation donnée a été motivée par le conseil d'administration au regard de l'intérêt de cette convention pour la société et les conditions financières de ladite convention ont été précisées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Les comptes consolidés de GALIAN

Bilan consolidé

Actif

Poste	Actif (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020	Variations (Mt)
	Ecart d'acquisition		-	-	-
1	Actifs incorporels	22	6 156	6 056	100
	- Portefeuille de contrats		-	-	-
	- Autres		6 156	6 056	100
2	Placements des entités d'assurance	23	119 272	101 874	17 398
	- Terrains et constructions		54 634	54 594	40
	- Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation		250	250	-
	- Autres placements		64 387	47 030	17 358
	Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-	-
3	Placements des autres entités	23	39 574	27 874	11 699
	Titres mis en équivalence		-	-	-
4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	24	-	- 29	29
5	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	25	1 535	632	903
6	Créances sur les entités du secteur bancaire	26	8 946	22 861	- 13 915
7	Autres créances	27	26 075	22 442	3 633
8	Autres actifs	28	1 019	1 247	- 228
	- Immobilisations corporelles		1 019	1 247	- 228
	- Autres		-	-	-
9	Comptes de régularisation - actif	29	654	1 145	- 491
	- Frais d'acquisition reportés		-	-	-
	- Autres		654	1 145	- 491
	Différences de conversion		-	-	-
	TOTAL DE L'ACTIF		203 231	184 104	19 128

Bilan consolidé

Passif

Poste	Passif (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020	Variations (Mt)
1	Capitaux propres du Groupe	30	143 472	137 414	6 058
	- Capital social ou fonds équivalents		23 846	25 232	- 1 387
	- Primes		-	-	-
	- Réserves et résultat consolidés		119 626	112 182	7 444
	Intérêts minoritaires		0	0	0
	Passifs subordonnés				-
2	Provisions techniques brutes	31	9 230	8 622	608
	- Provisions techniques vie				-
	- Provisions techniques non vie		9 230	8 622	608
	Provisions techniques en unité de compte			-	-
3	Provisions pour risques et charges	32	4 882	5 632	- 750
4	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	33	1 357	960	397
	Dettes représentées par des titres				-
5	Dettes envers les entités du secteur bancaire	35	11 708	7 524	4 184
6	Autres dettes	34	32 554	23 890	8 665
7	Comptes de régularisation - passif	36	28	62	- 34
	Différences de conversion				-
	TOTAL DU PASSIF		203 231	184 104	19 128

Hors Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	2021	2020
Engagements reçus	8 400	10 675
- Entreprises d'assurances	8 400	10 675
- Autres entités	-	-
Engagements donnés⁽¹⁾	10 425 160	9 712 655
- Entreprises d'assurances	10 425 275	9 712 770
- Autres entités	-115	-115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Engagements reçus	8 400	10 675
Engagements donnés⁽¹⁾	10 425 160	9 712 655

Compte de Résultat Consolidé

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Activités bancaires	Autres activités	2021	2020	Variations en K€	Variations en %
1	Primes acquises	44-46-47	38 010				38 010	36 940	1 070	3%
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	45				12 935	12 935	12 158	777	6%
3	Autres produits d'exploitation	45	1 928			13 222	15 150	18 178	- 3 028	-17%
4	Produits financiers nets de charges	40-45	- 66			25	- 41	127	- 169	-132%
5	Total des produits d'exploitation	39-40-45	39 872			26 182	66 054	67 404	- 1 350	-2%
6	Charges des prestations d'assurance	44	- 5 520				- 5 520	- 7 141	1 621	-23%
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	44	- 812				- 812	- 634	- 178	28%
8	Charges des autres activités	39	- 926			- 36 639	- 37 566	- 40 232	2 666	-7%
9	Charges de gestion	38	- 10 653			-	- 10 653	- 9 446	- 1 207	13%
10	Total des charges d'exploitation	45	- 17 912			- 36 639	- 54 551	- 57 454	2 903	-5%
	Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	45	21 960	-	-	- 10 457	11 503	9 950	1 553	16%
	Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition									
	Autres produits nets non techniques								-	
11	Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	45	21 960	-	-	- 10 457	11 503	9 950	1 553	16%
12	Transferts intersectoriels	3-39-45	- 12 461			12 461	-	-	-	
13	Résultat de l'exploitation économique	45	9 499			2 003	11 503	9 950	1 553	16%
14	Résultat exceptionnel	41					- 898	- 5 219	4 321	-83%
15	Impôts sur les résultats	42					- 3 160	- 951	- 2 209	232%
	Résultat net des entités intégrées						7 444	3 780	3 664	97%
	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								-	
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition								-	
	Résultat net de l'ensemble consolidé						7 444	3 780	3 664	97%
	Intérêts minoritaires						-	-	-	-
	Résultat net (part du groupe)						7 444	3 780	3 664	97%
	Résultat par action en euros						0,39	0,39		
	Résultat dilué par action (en euros)						0,39	0,39		

Annexes aux comptes consolidés

Faits marquants de l'exercice

COMPTES CONSOLIDÉS

A / Conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur les activités du Groupe

L'année 2021 a été marquée par la résurgence de nouvelles vagues épidémiques de Covid-19. Celle-ci a entraîné le durcissement des restrictions sanitaires sans conséquences économiques et financières majeures pour le Groupe.

B / Événements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif.

GALIAN

C / Evolution de la politique d'investissement

Le Conseil d'Administration de la société a adopté une nouvelle politique d'investissement depuis juillet 2021, basée sur une stratégie d'allocation d'actifs diversifiée (obligations, actions, dette infrastructure) dans un cadre et des limites définies notamment en termes de risque de contrepartie, de risque de concentration, de durée d'investissement et de zones géographiques. Pour satisfaire cette stratégie GALIAN a choisi d'investir sur des supports de la société Edmond de Rothschild Asset management.

D / Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN ASSURANCES

E / Evolution de la politique d'investissement

Le Conseil d'Administration de la société a adopté une nouvelle politique d'investissement depuis juillet 2021, basée sur une stratégie d'allocation d'actifs diversifiée (obligations, actions dette infrastructure) dans un cadre et des limites définies notamment en termes de risque de contrepartie, de risque de concentration, de durée d'investissement et de zones géographiques. Pour satisfaire cette stratégie GALIAN Assurances a choisi d'investir sur des supports de la société Edmond de Rothschild Asset management.

F / Fin du partenariat avec Garantme

GALIAN Assurances a résilié son partenariat avec Garantme (caution de loyers) avec effet au 31 juillet 2021. Le portefeuille est géré "en run-off" par GALIAN Assurances.

G / Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN COURTAGE

H / Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

Règles et méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de GALIAN ont été établis conformément au règlement ANC n° 2020-01.

Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1 : méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de

l'intégration globale ; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40% sont mises en équivalence.

Note 2 : date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2021.

Note 3 : présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels. Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne "Transferts intersectoriels" après le résultat d'exploitation.

Informations relatives au périmètre de consolidation

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe

dans le prolongement des activités assurancielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société holding	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99%	99,99%
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100,00%	100,00%
SCI MARBEUF	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOETIE 2 PONTHEU	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOCCADOR-KLEBER	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI 89 BOETIE	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI PONTHEU 4	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI SAINT MICHEL	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI LEPIC	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI VICTOR HUGO	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI MYRON HERRICK	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI GALIAN Assurances BERRI	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue la Boétie 75008 Paris.

MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

Note 4 : frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5 : placements

• Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les droits de mutation, honoraires et frais accessoires d'acquisition d'immobilisations sont conformément au règlement ANC 2020-01 portés à l'actif.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas

échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles Gros œuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles Façades, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert indépendant.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

• Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

• Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en

charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-II.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-II.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-II.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-II, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-valeur latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait, d'ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-valeur latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flows positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-valeur constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

• Instruments financiers à terme

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L'étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 8 : actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Agencements Installations	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s'agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : comptes de régularisation

Les postes "comptes de régularisation" actif et passif se composent principalement, des charges constatées d'avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

• Provisions techniques de l'assurance non-vie

Provision pour primes non acquises

GALIAN Assurances comptabilise une provision pour

primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.

Provision pour primes acquises non émises

A l'inverse de la provision pour primes émises non acquises, les primes acquises non émises sont les montants de prime restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n'ayant pas fait l'objet d'émission.

Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes :

- La méthode Chain Ladder : cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d'une cadence des règlements jusqu'à l'obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS
- La méthode fréquence / coût moyen : cette méthode consiste à évaluer la charge à l'ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et du coût moyen des sinistres à l'ultime. Elle est utilisée pour l'évaluation des millésimes récents du produit AXELIS
- La méthode Bornhuetter Ferguson : cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d'un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l'évaluation des trois derniers millésimes du produit VERSALIS.

Les prévisions de recours sont estimées pour l'ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu'à l'obtention des taux de recours à l'ultime. Les montants des recours à l'ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s'applique également au recours à exercer.

L'estimation des frais d'indemnisation est réalisée à partir d'un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l'ensemble des dossiers toujours en cours y compris les tardifs à laquelle est appliquée un coût d'unité d'œuvre.

Note 12 : provisions

• Provision sur risques d'exploitation

Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

• Provisions pour grosses réparations

Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

• Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature

Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique à partir des historiques de données.

Note 13 : impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société.

Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : Indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2021, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 437 K€, selon la méthode de la « juste valeur ».

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2021 est estimée à 927 K€ selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées
- taux d'actualisation : 0,90 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : faible après 55 ans ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % constant ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 69 % ;

Le montant de l'engagement non couvert par l'externalisation est de 490 K€ ;

Note 15 : Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

Note 16 : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 6% des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par GALIAN et maintenir au sein du Groupe le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Note 17 : Primes

Les actifs incorporels correspondent essentiellement Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1^{er} janvier.

Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 18 : produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Note 19 : charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1/ Segmentation des charges en :

- **frais directs** : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions...),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance...),
- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres...),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements...).

- **frais indirects** : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destinations analytiques, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.

2/ Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 20 : charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

Changement de méthode et de présentation

Note 21 : changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission de garantie financière de GALIAN, les activités du groupe GALIAN sont depuis 2018 portées par une

entité à dominante Assurance.

A ce titre les comptes consolidés du groupe GALIAN sont désormais présentés en conformité avec le règlement ANC N) 2020-01.

Événement postérieur à la clôture

Cf. Faits marquant de l'exercice p.35

■ BILAN

Note 22 : actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2020	Augmentation	Diminution	2021
Immobilisations en cours	1 212	2 603	3 083	732
Logiciels	11 305	3 017	-	14 322
Autres actifs incorporels	15	-	-	1
Valeur brute	12 532	5 619	3 083	15 055
Immobilisations incorporelles	-	- 507	-	- 507
Logiciels	- 6 476	- 1 916	-	- 8 392
Amortissements et provisions	- 6 476	- 2 422	-	- 8 898
Valeur nette	6 056	3 197	3 083	6 156

En 2021, GALIAN Courtage a développé en interne pour 3 017 K€ de logiciel

Note 23 : placements (postes 2 et 3 de l'actif)

Placements des entités d'assurance (poste 2 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	54 634		54 634	112 450	57 815
Placement dans les entités liées	250		250	250	
Actions et titres à revenu variable		-	-		-
Parts d'OPCVM actions	5 000		5 000	5 198	198
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 432	35	8 467	8 572	105
Parts d'OPCVM monétaires	33 936	-	33 936	33 631	- 305
Autres placements	17 019	-	17 019	17 019	-
TOTAL DES PLACEMENTS	119 272	35	119 307	177 120	57 813
Total des placements cotés	64 387	35	64 423	64 421	- 2
Total des placements non cotés	54 634	-	54 634	112 700	57 815
Part des placements d'assurance Vie	-	-	-	-	-
Part des placements d'assurance non Vie	-	-	-	-	-

Placements des autres entités (poste 3 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Placement dans les entités liées	756		756	756	-
Actions et titres à revenu variable			-		-
Parts d'OPCVM actions			-		-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 000	-	2 000	1 942	58
Parts d'OPCVM monétaires	13 882	-	13 882	13 765	118
Autres placements	22 935	-	22 935	22 935	-
TOTAL DES PLACEMENTS	39 574	-	39 574	39 398	176
Total des placements cotés	38 817	-	38 817	38 641	176
Total des placements non cotés	756	-	756	756	-

Note 24 : part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Provisions techniques Vie	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	-	- 29
- Provisions pour primes non acquises	-	-
- Provisions pour sinistres	-	- 29
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	-	- 29

Note 25 : créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020
Primes restant à émettre	224	-	224	344
Clients	482	-	482	192
Intermédiaires d'assurances	112	-	112	86
Autres débiteurs divers	1	-	1	1
Autres créances	595	-	595	279
Créances nées d'opérations de réassurance	716	-	716	9
TOTAL	1 535	-	1 535	632

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 26 : créances sur les entités du secteur bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020
Entités d'assurance - avoirs en banque	1 967		1 967	13 120
Autres entités - avoirs en banque	6 979		6 979	9 741
TOTAL	8 946	-	8 946	22 861

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.

Note 27 : autres créances (poste 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020
Entités d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	49		49	44
- Etat, organismes sociaux	198		198	206
- Impôts différés	17		17	-
- Créances douteuses - Sociétaires défaillants et sortants	4 032	- 3 582	450	642
- Autres créances - Débiteurs divers	14 224		14 224	10 388
Total des créances détenues par les entités d'assurances	18 522	- 3 582	14 940	11 281
Autres entités				
- Personnel et comptes rattachés	145		145	238
- Etat, organismes sociaux	237		237	1 712
- Impôts différés	829		829	885
- Autres créances	10 615	- 691	9 925	8 327
Total des créances détenues par les autres entités	11 826	- 691	11 136	11 162
TOTAL	30 348	- 4 272	26 075	22 442

Tableau de ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Entités d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	49	49		
- Etat, organismes sociaux	198	198		
- Impôts différés	17			17
- Créances douteuses GF	450	450		
Autres créances - Débiteurs divers	14 224	14 224		
Total des créances détenues par les entités d'assurances	14 940	14 923	-	17
Autres entités	-	-		
- Personnel et comptes rattachés	145	145		
- Etat, organismes sociaux	237	237		
- Impôts différés	829			829
- Autres créances	9 925	9 925		
Total des créances détenues par les autres entités	11 136	10 307	-	829
TOTAL	26 075	25 229	-	846

Tableau de ventilation du poste autres créances par entité détentrice

(en milliers d'euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies	-	555	-	555
Créances clients	3	8 762	73	8 838
Débiteurs divers	131	41	116	288
Comptes inter-compagnies		4	949	953
Valeur brute 2021	133	9 362	1 139	10 634
Dépréciation	-	-691	-19	-709
Valeur nette 2021	133	8 671	1 120	9 925
Valeur nette 2020	34	7 276	1 017	8 327

Note 28 : autres actifs (poste 8 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020
Dépôts et cautionnements	15		15	15
Autres immobilisations corporelles	5 304	- 4 308	995	1 233
Constructions	3 734	- 3 068	667	814
Aménagements divers	154	- 112	42	53
Matériel de bureau	992	- 837	156	204
Mobilier de bureau	423	- 292	131	161
Immobilisations incorporelles en cours	9		9	-
TOTAL	5 328	- 4 308	1 019	1 247

Entités d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2021
Dépôts et cautionnements	-		-
Autres immobilisations corporelles	5 096	- 4 220	876
Constructions	3 734	- 3 068	667
Aménagements divers	154	- 112	42
Matériel de bureau	785	- 748	37
Mobilier de bureau	423	- 292	131
TOTAL	5 096	- 4 220	876

Autres entités

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2021
Dépôts et cautionnements	15		15
Autres immobilisations corporelles	207	- 88	119
Constructions	-	-	-
Aménagements divers	-	-	-
Matériel de bureau	207	- 88	119
Mobilier de bureau	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	9		9
TOTAL	232	- 88	143

Note 29 : compte de régularisation – actif (poste 9 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	Total 2021	Total 2020
Intérêts et loyers courus non échus	79		33	112	899
Frais d'acquisition reportés			-	-	-
Charges constatées d'avance	144		340	484	206
Décote/surcote	35			35	23
Autres comptes de régularisation - actif			22	22	17
TOTAL	258	-	395	654	1 145

Note 30 : capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2019	26 209	-	104 098	4 304	-	-	-	-	134 612
Mouvements sur l'année N	- 977	-	4 304	- 524	-	-	-	-	2 803
- Affectation du résultat N-1			4 304	- 4 304					-
- Résultat N				3 780					3 780
- Variation de capital	- 977								- 977
- Versement du dividende									-
- Ecart de conversion									-
- Primes d'émission et autres									-
- A autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2020	25 232	-	108 403	3 780	-	-	-	-	137 415
Mouvements sur l'année N	- 1 387	-	3 780	3 664	-	-	-	-	6 058
- Affectation du résultat N-1			3 780	- 3 780					-
- Résultat N				7 444					7 444
- Variation de capital	- 1 387								- 1 387
- Versement du dividende									-
- Ecart de conversion									-
- Primes d'émission et autres									-
- Autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2021	23 846	-	112 182	7 444	-	-	-	-	143 472

Note 31 : provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Règlement sur sinistres antérieurs	Boni(/)mali(sur sinistres antérieurs	Dotation sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie	-	-	-	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Provisions techniques non Vie	8 622	-4 712	-1 438	6 761	9 233
- Provisions pour primes non acquises	240	-240		169	169
- Provision pour sinistres à payer	17 567	-6 041	-2 206	7 937	17 258
- Prévision de recours	-12 259	3 473	67	-2 455	-11 175
- Provision pour chargement de gestion	3 074	-1 904	701	1 108	2 979
- Provisions pour sinistres	8 382	-4 471	-1 438	6 589	9 062
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL	8 622	-4 712	-1 438	6 758	9 230

Note 32 : provisions pour risques et charges et passifs éventuels
Provision pour risques et charges et passifs éventuels (poste 3 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise / Utilisation	Situation à la clôture
- Créance produite	1 726	159	623	1 262
- Sinistres supérieurs à la garantie financière	-		-	-
- Sinistres éventuels	-	-		-
- Provision pour charges d'exploitation	971	270	211	1 030
- Provision pour créances douteuses Cotisations garantie financière	2 157	138	245	2 050
- Provision sur risques exceptionnel	170		170	-
- Impôts différés	3	-	3	-
- Autres provisions	604	114	179	539
TOTAL	5 632	681	1 431	4 882

Provision pour dépréciation (postes 1,2,3 et 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Situation à la clôture
Actifs incorporels	-	507	-	507
- Placements dans les entités d'assurances	174	-	174	-
- Placements des autres entités	15	- 15	-	-
Placements	189	- 15	174	-
- Autres créances des entités d'assurance : créances douteuses garantie financière	4 244	-	662	3 582
- Autres créances des autres entités : autres créances	716	259	266	709
Autres postes de l'actif	4 960	259	928	4 291
TOTAL	5 149	751	1 103	4 798

Note 33 : dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dettes nées d'opérations d'assurance	613	559
- Assurés	267	52
- Autres dettes	345	508
Dettes nées d'opérations de réassurance	744	401
- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
- Autres dettes	744	401
TOTAL	1 357	960

Note 34 : Autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Entités d'assurance	3 559	3 479
- Fonds de garantie	-	
- Dépôts et cautionnements reçus	-	
- Personnel et comptes rattachés	1 163	938
- Etat et organismes sociaux	1 149	1 061
- Fournisseurs	710	1 112
- Dettes diverses	537	367
Autres entités	28 995	20 411
- Fonds de garantie	-	90
- Dépôts et cautionnements reçus	540	436
- Personnel et comptes rattachés	1 164	1 007
- Etat et organismes sociaux	3 804	1 481
- Fournisseurs	314	92
- Dettes diverses	23 173	17 305
TOTAL	32 554	23 890

Tableau de ventilation des dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Entités d'assurance	3 559	3 559		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-		
- Personnel et comptes rattachés	1 163	1 163		
- Etat et organismes sociaux	1 149	1 149		
- Fournisseurs	710	710		
- Dettes diverses	537	537		
Autres entités	28 995	28 995		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	540	540		
- Personnel et comptes rattachés	1 164	1 164		
- Etat et organismes sociaux	3 804	3 804		
- Fournisseurs	314	314		
- Dettes diverses	23 173	23 173		
TOTAL	32 554	32 554		

Note 35 : dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Entités d'assurance	11 074	6 334
- Dettes envers les établissements de crédit	11 074	6 334
Autres entités	635	1 190
- Dettes envers les établissements de crédit	635	1 190
TOTAL	11 708	7 524

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l'acquisition des immeubles des SCl.
L'échéance de ces dettes est répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	2021
Entités d'assurance	-	1 057	10 017	11 074
- Dettes envers les établissements de crédit		1 057	10 017	11 074
Autres entités	334	301	-	635
- Dettes envers les établissements de crédit	334	301	-	635
TOTAL	334	1 358	10 017	11 708

Note 36 : comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Entités d'assurance	14	27
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Décote/surcote	-	-
- Autres	14	27
Autres entités	14	35
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	14	35
TOTAL	28	62

Note 37 : Engagements reçus et donnés
Engagements comptabilisés

(en milliers d'euros)	2021	2020
Engagements donnés	10 425 160	9 712 655
<i>Garantie Financière Agents Immobiliers</i>	10 398 900	9 683 980
<i>Garantie Financière Courtiers</i>	25 760	28 175
Garantie financière actives	10 424 660	9 712 155
Engagements sur titres	500	500
Engagements reçus	8 400	10 675
CTG GF caution bancaire	520	435
CTG GF caution hypothécaire	7 701	10 061
CTG SIAGI	179	179

Depuis le retrait d'agrément de GALIAN en tant que société de financement et le transfert de l'activité à GALIAN Assurances, les engagements de garantie financière sont assimilés à des capitaux sous risque.

Ils n'ont donc normalement plus à apparaître en engagement hors bilan. Toutefois, afin de permettre le suivi de cet indicateur, les engagements de garantie donnés sur les garanties financières actives sont maintenues.

À l'égard des dirigeants : Néant / **À l'égard des entreprises liées :** Néant

À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation : Néant

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Note 38 : charges de gestion (poste 9 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Total 2021	Total 2020
Participation aux résultats	- 72		- 72	- 36
Frais d'acquisition	- 456		- 456	- 1 073
Frais d'administration	- 6 270		- 6 270	- 5 157
Autres charges techniques	- 3 812		- 3 812	- 3 181
Participation des salariés et intéressement	- 44		- 44	
Charges de gestion	- 10 653		- 10 653	- 9 446

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie "Méthodes et règles d'évaluation", note 19.

Note 39 : autres produits et charges non techniques (postes 5, 8, 12 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	Total 2021	Total 2020
Autres produits non techniques	1 928		26 157	28 085	30 336
Commissions et report de commissions	-		9 992	9 992	9 414
CA SCI	-		2 943	2 943	2 744
Production immobilisée	-		614	614	98
Autres produits d'exploitation	371		12 340	12 711	14 155
Reprises de provisions	1 557		267	1 824	3 925
Autres charges non techniques	- 926		- 36 639	- 37 566	- 40 232
Honoraires et services extérieures	-		- 24 751	- 24 751	- 26 850
Impôts et taxes	-		- 1 277	- 1 277	- 1 317
Charges de personnel	-		- 9 120	- 9 120	- 8 030
Autres charges d'exploitation	- 926		- 12	- 938	- 2 509
Dotations aux amortissements et provisions	-		- 1 480	- 1 480	- 1 527
Sous-total	1 001	-	- 10 482	- 9 481	- 9 896
Transferts intersectoriels	- 12 461		12 461	-	
TOTAL	- 11 459	-	1 978	- 9 481	- 9 896

Note 40 : produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	Total 2021	Total 2020
Revenus des placements	142		-	142	323
Autres produits des placements	229		87	316	322
Profits provenant de la réalisation des placements	-		-	-	51
Produits des placements	370		87	457	695
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 138		-	- 138	- 159
Autres charges de placements	- 118		- 30	- 148	- 388
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 181		- 32	- 213	- 21
Charges des placements	- 437		- 62	- 499	- 568
TOTAL	- 66	-	25	- 41	127

Note 41 : résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Produits exceptionnels	733	1 557
Produits exceptionnels divers	407	570
Reprises de provision exceptionnelles	326	987
Charges exceptionnelles	-1 631	-6 776
Charges exceptionnelles diverses	-1 259	-6 532
Dotations aux provisions exceptionnelles	-373	-244
Résultat exceptionnel	- 898	- 5 219

Note 42 : impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31/12/N (en milliers d'euros)

	Base	2021
Impôts sur les sociétés théorique	- 11 946	- 3 166
Base 26,5%	- 11 946	- 3 166
Contribution Additionnelle 3,3%	- 2 403	- 79
Impact des différences permanentes	584	136
Impôts sur exercices antérieurs		- 26
Impôts différés		- 36
Crédit d'impôt		10
Total		- 3 161

(en milliers d'euros)	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé actif		-78	-78		-78
Base d'impôt différé passif		135	135	138	274
Total des bases d'impôts différés		58	58	138	196
Impôt différé de base				36	51
Impôt différé impact changement taux sur immeubles					-15
Impôt différé				36	36
Résultat net de l'exercice	-8	8 830	8 822	-1 378	7 444
Impôt sur les sociétés en compte	92	3 032	3 124	36	3 160
Résultat avant impôt	84	11 862	11 946	-1 342	10 604
Retraitements fiscaux		-584	-584	1 342	758
Résultat fiscal	84	11 278	11 362		11 362
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	22	3 062	3 084		3 084
Taux moyen d'imposition	26,50%	27,15%	27,15%		0
Correction impact intégration fiscale	43	-20	23		23
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	65	3 042	3 108		3 108
IS sur exercices antérieurs	26		26		26
Crédit d'impôt		-10	-10		-10
Impôt sur les sociétés en compte	92	3 032	3 124	36	3 161

Note 43 : honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE	BURETTE	MAZARS	TOTAL
Audit (Certification des comptes) Données HT	- 20	144	30	155
GALIAN		18	30	49
GALIAN assurances	- 20	104		84
GALIAN courtage	-	22		22
Autres prestations	-	-	-	-
GALIAN				-
GALIAN assurances				-
GALIAN courtage				-
TOTAL	- 20	144	30	155

■ COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL**Note 44 : compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6, 7 du compte de résultat)**

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Var en €	Var en %
Primes acquises	38 010	- 478	37 532	36 491	1 041	0
Primes émises	37 939	- 478	37 461	36 355	1 106	0
Variation des primes non acquises	72	-	72	136	- 65	-47%
Part du compte technique dans les produits nets des placements	90		90	48	42	86%
Autres produits techniques			-		-	
Charges des sinistres	- 5 520	- 334	- 5 854	- 7 326	1 472	-20%
Prestations et frais payés	- 4 841	- 363	- 5 203	- 5 264	61	-1%
Charges des provisions pour sinistres	- 680	29	- 651	- 2 062	1 411	-68%
Charges des autres provisions techniques			-		-	
Participation aux résultats	- 72	-	- 72	- 36	- 36	
Frais d'acquisition et d'administration	- 6 726	-	- 6 726	- 6 230	- 496	8%
Frais d'acquisition	- 456		- 456	- 1 073	617	
Frais d'administration	- 6 270		- 6 270	- 5 157	- 1 113	22%
Commissions reçues des réassureurs	-		-	-	-	
Autres charges techniques	- 3 812	-	- 3 812	- 3 181	- 631	20%
Variation de la provision pour égalisation	-		-	-	-	
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	21 970	- 812	21 159	19 767	1 392	7%
Participation des salariés	-		-		-	
Produits nets des placements hors part du compte technique	- 66		- 66	- 37	- 29	
Résultat de l'exploitation	21 904	- 812	21 092	19 730	1 363	7%
Transferts intersectoriels	- 12 461		- 12 461	- 14 714	2 253	
Résultat de l'exploitation économique	7 190	- 812	6 379	5 016	1 363	27%

Note 45 : compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Chiffres d'affaires	12 935	12 158
Autres produits d'exploitation	13 222	12 086
Honoraires et services extérieures	- 24 751	- 26 850
Impôts et taxes	- 1 277	- 1 317
Charges de personnel (y compris participation)	- 9 120	- 8 030
Charges de gestion diverses	- 12	- 11
Dotations aux amortissements et provisions	- 1 480	- 1 527
Résultat d'exploitation avant produits financiers	- 10 482	- 13 491
Produits financiers nets de charges	25	165
Résultat de l'exploitation	- 10 457	- 13 326
Transferts intersectoriels	12 461	14 714
Résultat de l'exploitation économique	2 003	1 388

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES
Note 46 : ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2021	2020
Caution	37 735	36 650
Perte financière	276	291
Dommages corporels	-	-
TOTAL	38 010	36 940

Note 47 : ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2021	2020
France	38 010	36 940
TOTAL	38 010	36 940

Note 48 : ventilation des charges des provisions techniques par nature de garantie

Non VIE (en milliers d'euros)	2021	2020
Caution	- 651	- 2 064
Perte financière	0	2
Dommages corporels	-	-
TOTAL	- 651	- 2 062

AUTRES INFORMATIONS

Note 49 : Rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des indemnités allouées aux dirigeants (mandataires sociaux) s'est élevé à 616 735 € en 2021. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 50 : Entreprises liées

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 51 : Effectif

	2021
Effectif moyen à temps plein	189
- dont direction	2
- dont cadres	139
- dont non cadres	48

La masse salariale brute 2021 s'élève à 10 311 659 €.

Les comptes sociaux de GALIAN

Au 31 décembre 2021, le résultat net de l'exercice de GALIAN est déficitaire de 8 K€ contre 52 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 120 K€ contre 186 K€ en 2020.

On constate notamment que :

- Les produits d'exploitation pour l'exercice écoulé sont de 37 K€ contre 0 K€ en 2020. Ils correspondent à la refacturation de frais internes.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 157 K€ contre 186 K€ en 2020, soit une diminution de 29 K€, également consécutives à des frais refacturés en interne.

Le résultat financier est bénéficiaire de 55 K€ contre 194 K€ en 2020, soit une diminution de 140 K€.

On constate notamment que :

- Les produits financiers s'élèvent à 86 K€ contre 283 K€ pour l'exercice précédent, soit un écart de 197 K€ qui

s'explique par la baisse des rendements des titres monétaires et obligataires.

- Les charges financières sont de 32 K€ contre 89 K€ l'exercice précédent, en baisse de 58 K€ en raison essentiellement des surcotes décotes constatées en 2020.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 149 K€. Il était nul en 2020.

On note que :

- Les produits exceptionnels s'élèvent à 152 K€. Ils correspondent essentiellement au dénouement positif d'un contentieux avec l'Etat.
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 3 K€.

Enfin **l'impôt sur les bénéfices** de l'exercice est une charge de 92 K€ contre 61 K€ en 2020, soit une variation de 31 K€.

Bilan actif

Poste	Bilan - Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021			31/12/2020	Variation
			Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
1	Capital souscrit - non appelé						
	Immobilisations incorporelles:						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, brevets, licences, logiciels						
	Terrains		1		1	1	
	Constructions						
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
	Autres						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
3	Immobilisations financières (2):	1, 2	137 240		137 240	129 751	7 489
3.1	Participations	1	120 701		120 701	120 701	
3.2	Créances rattachées à des participations	1	625		625	433	192
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
3.3	Autres titres immobilisés	1, 2	15 913		15 913	8 616	7 297
	Prêts	1,2					
3.4	Dépôts et cautionnements	1, 4	1		1	1	
	ACTIF IMMOBILISE	1, 2, 4	137 241		137 241	129 751	7 489
	Stocks et en-cours						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	En cours de production [biens et services]						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3) :						
4	Créances clients et comptes rattachés	4					
5	Autres créances	4	2 873		2 873	3 599	-726
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
6	Instruments de trésorerie	3	6 002		6 002	12 462	-6 461
7	Disponibilités		2 887		2 887	2 694	193
	Charges constatées d'avance (3)						
	ACTIF CIRCULANT		11 762		11 762	18 755	-6 994
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	Primes de remboursement des emprunts						
	Ecart de conversion Actif						
	TOTAL GENERAL		149 003		149 003	148 507	496

Bilan passif

Poste	Bilan - Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
1	Capital	8	23 846	25 232	-1 387
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves:				
	Réserve légale		5 813	5 813	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 379	1 379	
	Autres réserves		106 920	106 972	-52
2	Réserves	8	114 112	114 165	-52
	Report à nouveau				
3	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-8	-52	44
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		137 950	139 345	-1 395
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES				
	Provisions pour risques				
4	Provisions pour charges	8ex	6 358	6 358	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 358	6 358	
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
5	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9	1 883	2 397	-515
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
6	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	9	102	41	61
7	Dettes fiscales et sociales	9	2 623	295	2 328
8	Autres dettes	9	86	71	15
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
9	DETTES	9	4 694	2 804	1 890
	TOTAL GÉNÉRAL		149 003	148 507	496

Compte de résultat social

Poste	Bilan - Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
	Ventes de marchandises				
	Production vendue [biens et services]				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subvention d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		37		37
	Autres produits				
1	PRODUITS D'EXPLOITATION	7,11	37		37
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes		-157	-186	29
	Impôts, taxes, versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant: dotations aux provisions				
	Pour risques et charges: dotations aux provisions				
	Autres charges				
2	CHARGES D'EXPLOITATION	7	-157	-186	29
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-120	-186	66
	Produits financiers de participations (3)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽³⁾		39	156	-117
	Autres intérêts et produits assimilés		32	127	-95
	Reprises sur provisions et transferts de charges		15		15
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	PRODUITS FINANCIERS		86	283	-197
	Dotations financières aux amortissements et provisions			-89	89
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		-32		-32
	CHARGES FINANCIERES		-32	-89	58
	RÉSULTAT FINANCIER		55	194	-140
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-65	9	-74
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		152		152
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*				
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	152		152
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-3		-3
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
4	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-3		-3
5	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	149		149
	Participation des salariés aux résultats (V)				
	Impôts sur les bénéfices (VI)		-92	-61	-31
	RESULTAT APRES IMPOTS		-8	-52	44

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices de GALIAN

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	28 703	27 386	26 209	25 232	23 846
PS1 (ex Parts sociales de base)	11 589	11 078	10 674	10 304	9 771
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	17 115	16 308	15 535	14 929	14 075
Parts sociales d'investissement					
Nombre de parts sociales de base à 40 €	290	277	267	258	244
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	11 260	10 729	10 220	9 821	9 260
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires	452				
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-59	2 205	564	9	99
Impôts sur les bénéfices	1 635	-92	-108	-52	-65
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	3 591	1 021	672	-52	-8
Résultat distribué					
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,21	0,06	-0,01	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,09	0,06	-0,01	-0,00
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	94	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

Annexes

aux comptes annuels

Faits marquants

A / Conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur les activités de GALIAN

L'année 2021 a été marquée par la résurgence de nouvelles vagues épidémiques de Covid-19. Celle-ci a entraîné le durcissement des restrictions sanitaires sans conséquences économiques et financières majeures pour GALIAN.

B / Évolution de la politique d'investissement

Le Conseil d'administration de la société a adopté une nouvelle politique d'investissement depuis juillet 2021, basée sur une stratégie d'allocation d'actifs diversifiée (obligations, actions, dette infrastructure) dans un cadre et des limites définis notamment en termes de risque de contrepartie, de risque de concentration, de durée d'investissement et de zones géographiques.

Pour satisfaire cette stratégie le Groupe GALIAN a choisi d'investir sur des supports de la société Edmond de Rothschild Asset management.

C / Événements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif.

Règles et principes comptables

1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03, modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2 – MÉTHODES D'ÉVALUATION

■ Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise ; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte

notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

■ Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement.

Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant :

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode "premier entré premier sorti".

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

■ Provisions pour risques et charges

- Provision pour risques exceptionnels : Cette provision a un caractère exceptionnel.

- Provision pour impôts différés : Ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.

■ Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

3 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1			1
Immobilisations financières	129 766	7 474		137 240
Participations	120 701			120 701
Créances rattachées à des participations	433	192		625
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 630	7 282		15 913
Prêts				
Dépôts et cautionnements	1			1
Total	129 766	7 474		137 241

Note 2 : Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	-15		15	
Provisions - OPCVM Monétaires	-15		15	
S/D autres obligations (invest)			-	-
Total	-15		15	

Note 3 : Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation (en milliers d'euros)	Poste actif	Valeur d'acquisition	Surcote- décote	Valeur brute* (A)	Créances rattachées (B)	Provision pour dépréciation (C)	Valeur d'actif (D=A+B+C)	Plus-values latentes (E)	Moins-values latentes (F)	Valeur de réalisation (G=A+E-F)
Comptes à terme		6 000	-	6 000	2		6 002			6 000
Créances sur les établissements de crédits - à terme	6	6 000	-	6 000	2		6 002			6 000
Obligations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations		2 000		2 000	17		2 017		58	1 942
Titres de créances négociables		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	2 000		2 000	17		2 017		58	1 942
Actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		13 882		13 882	14		13 896		118	13 765
Certificats d'association		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	13 882		13 882	14		13 896		118	13 765
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1	756		756			756			756
Part dans les entreprises liées	3.1	119 945		119 945			119 945	122 734		242 679
TOTAL		142 583	-	142 583	33		142 616	122 734	176	265 141

Note 4 : État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	1	1	
Créances Client et Comptes rattachés	-	-	
Autres créances	2 873	2 873	
Total	2 873	2 873	

Note 5 : Charges constatées d'avance incluses dans les postes du bilan

Cette rubrique contient l'amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)

2021

Immobilisations financières	31
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Instruments de trésorerie	2
Disponibilités	

Note 6 ex : Charges à répartir

Néant

Note 7 : Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)
Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe

Dans le cadre de la convention de groupement de fait établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services,

entre les sociétés, GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2021 et a également été refacturée par ses dernières.

(en milliers d'euros)

31/12/2021

Entreprises liées

Produits d'exploitation	37	37
Charges d'exploitation	-157	-42
Dont autres achats et charges externes	-157	-42

Note 8 : Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)

Au 31/12/2021 la composition du capital est détaillée comme suit :

Parts sociales 1 : 244 260 parts de valeur unitaire de 40 euros

Parts sociales 2 : 351 871 parts de valeur unitaire de 40 euros

Le capital s'élève donc à 23 845 824 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
- Parts sociales de base	257 582	40 €
- Parts sociales de garantie	373 213	40 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		
- Parts sociales de base	244 260	40 €
- Parts sociales de garantie	351 871	40 €

A / Variation du capital souscrit

Nature du capital souscrit (en milliers d'euros)	Poste passif	31/12/2020	Variations*	31/12/2021
Capital social de base				
Capital social d'investissement				
Capital social de base non participant		1		1
Capital social de garantie				
Parts sociales 1		10 303	-533	9 770
Parts sociales 2		14 929	-854	14 075
CAPITAL SOUSCRIT	1	25 232	-1 387	23 846

B / Variation des réserves

Nature des réserves (en milliers d'euros)	Poste passif	31/12/2020	Variations*	31/12/2021
Réserve légale		5 813		5 813
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379		1 379
Réserve facultative		106 972	-52	106 920
Réserves	2	114 165	-52	114 112
Report à nouveau				
Réserves et report à nouveau		114 165	-52	114 112

* Affectation du résultat 2020

Note 8 ex : Provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	6 358			6 358
Provisions pour dépréciation				
Total	6 358			6 358

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles

Note 9 : État des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 883	1 883		
Fournisseurs	102	102		
Dettes fiscales et sociales	2 623	2 623		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	86	86		
- Surcote/Décote				
- Créiteurs divers				
- Créiteurs clients	86	86		
Produits constatés d'avance				
Total	4 694	4 694		

Note 10 : Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	92	41
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11 : Produits d'exploitation (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Chiffre d'affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Charges refacturées au groupement de fait*	37	
Reprise FRBG		
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	37	
Diff reglt societaires		
Difference de reglement societaires		
Autres produits		
Produits d'exploitation	37	

*Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, et les SCI non soumises à TVA.

Note 12 : Résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Produits exceptionnels sur opération de gestion	152	-
Charges exceptionnelles	-3	-
Résultat exceptionnel	149	-

Note 13 : - Impôts sur les bénéfices - intégration fiscale (poste 6 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	GALIAN Social	
Base d'impôt différé actif		
Base d'impôt différé passif		
Total des bases d'impôts différés		
Impôt différé de base		
Impôt différé impact changement taux sur immeubles		
Impôt différé		
Résultat net de l'exercice	-8	
Impôt sur les sociétés en compte	92	
Résultat avant impôt	84	
Retraitements fiscaux		
Résultat fiscal	57	
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	65	
Taux moyen d'imposition	26,50%	
Correction impact intégration fiscale	43	
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	43	
IS sur exercices antérieurs	26	
Impôt sur les sociétés en compte	92	

Note 14: Engagements hors bilan

Néant

Note 15: Effectifs

Néant

Note 16 : Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaire Hors Taxes 2021	Résultat 2021	Dividendes
				Brute	Nette					
1. FILIALES DÉTENUES										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 Paris	103 125 910	32 659 120	99,99%	109 794 990	109 794 990	-	-	38 010 956	7 564 534	0
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 Paris	5 000 000	2 315 472	100%	10 149 990	10 149 990	-	-	22 452 842	379 362	0
SCI MARBEUF	5 641	-193	0,01%	0,010	0,010	-	-	330 980	39 349	0
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	14 830	254	0,01%	0,010	0,010	-	-	905 480	187 868	0
SCI BOETIE 2 PONTHIEU	9 900		0,01%	0,010	0,010	-	-	603 984	96 415	0
SCI BOCCADOR-KLEBER	9 000	866	0,01%	0,010	0,010	-	-	706 113	388 061	0
SCI PONTHIEU 4	800		0,01%	0,001	0,001		-	38 470	17 487	0
SCI SAINT MICHEL	2 800	-67	0,01%	0,001	0,001	-	-	106 254	53 980	0
SCI LEPIC	1 900	24	0,01%	0,001	0,001	-	-	76 953	45 472	0
SCI VICTOR HUGO	7 700	-69	0,01%	0,001	0,001	-	-	1 825	-134 519	0
SCI MYRON HERRICK	9 224		0,01%	0,001	0,001	-	-	387 057	124 787	0
SCI GALIAN Assurances BERRI	6 150	-31	0,01%	0,001	0,001	-	-		-74 335	0
SCI 89 BOETIE	13 696	-79	0,01%	0,010	0,010			258 562	141 525	0
SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII			0,01%	0,001	0,001					
Les SCI sont domiciliées 89 rue la Boétie à Paris										
2. AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS										
CPI - BIEN ICI				748 563	748 563					

Note 17– Rémunération des mandataires sociaux

La société n'a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l'exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur ont été accordé en 2021.

Note 18 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 20 400 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

- Cabinet Mazars : 12 750 € hors taxes
- Cabinet Sec Burette : 7 650 € hors taxes

Note 19 – Comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89 rue La Boétie 75008 Paris.

Annexes

sur le gouvernement d'entreprise

Mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chaque mandataire social

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice 2021, par chacun des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1^{er} du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Monsieur Gérard COL, exerçant le mandat de Président du Conseil d'administration au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Président du Conseil d'administration dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE. Il est également co-gérant de :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN Assurances PATRIMOINE VII
- Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE "2A"
- Gérant de la SC CHM Holding
- Gérant de la SARL CJ Holding
- Gérant de la SCI COURLIS
- Gérant de la SCI GENEVE 59

Monsieur Alain LEDEMAY, exerçant le mandat de Directeur Général au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Directeur Général dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE. Il est également co-gérant de :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE

- SCI PONTHEU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN Assurances PATRIMOINE VIII

Madame Sabine LEBOULANGER, exerçant le mandat de Directrice Générale Déléguée au sein de la Société depuis le 22 juillet 2019, exerce par ailleurs le mandat de Directrice Générale Déléguée dans les sociétés GALIAN et GALIAN Courtage.

Madame Marion BOLLAERT, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de la SARL IMMOBROS
- Gérante SCI KAMARA

Monsieur Charles DANIEL, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de la SAS CHARLES DANIEL IMMOBILIER

Monsieur Hugues DEVAUX, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant du CABINET DEVAUX
- Gérant de SCI DEVAUX-CAILLAUD

Monsieur Stéphane GLUCKSMANN, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de Citya Dieppe
- Gérant de Citya Gueret
- Gérant de Citya Horeau Couffon
- Gérant de Citya Immobilier Toulouse
- Gérant de Citya Native Chalons-en-Champagne
- Gérant de Citya Native Laon
- Gérant de Citya Quimper
- Gérant de Citya Tulle
- Président d'Interface Services Habitat Conseil
- Gérant de SCSB
- Gérant de CFI
- Gérant de Citya Beluga
- Gérant de Citya Belvia Toulouse
- Gérant de Citya Cherbourg
- Gérant de Citya Concarneau

Monsieur François-Xavier GUIIS, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de Guis Immobilier
- Président de Devictor Immobilier
- Vice-Président SCEA VALDEZE
- Gérant Cabinet LAGIER
- Gérant Cabinet ADEQUAT
- Gérant EARL LA FAYANCE
- Gérant SCI LA FAYANCE
- Gérant SCI VICTOR
- Gérant SCI GUICHARD
- Co-Gérant SARL CBG
- TUP avec GUIIS

Monsieur Bruno HOUSSIN, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration et Secrétaire Général de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de la Société PROXIMMO SARL
- Gérant de la SARL MJH
- Gérant de la SARL PRO-INVEST

Madame Catherine JEUFRAUX, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de l'Agence du Grand Paris & States
- Gérante de la société civile NEW CO PARTICIPATIONS (Holding)
- Co-gérante SCI 3 Pyramide

Monsieur André LACABE, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de SAS Cabinet LACABE
- Gérant de la SCI SERMIPI
- Associé SARL SINERGIC INFORMATIQUE.

Monsieur Cyril MESSIKA, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de Planet Immobilier
- Co-gérant de Syndic azur
- Gérant de la SCI DLC

Monsieur Olivier PRINCIVALLE, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de MOULIN DES PRES
- Président de SPELUNCA HOLDING SAS
- Président de SPELUNCA CONSULTING SAS
- Gérant de la SCI du 17 avenue de la Résistance
- Co-gérant de la SCI JEP

Monsieur Jean-Louis VESPERINI, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de :
 - AXIUM
 - AXIUM CONSTANS
 - AXIUM MONCEAU
 - BELLAVITA
 - BELLAVITA MAISON ALFORT
 - BELLAVITA PARIS 7 EME
 - CBS IMMOBILIER
 - CDB GESTION
 - FONCIA AMYOT GILLET
 - FONCIA BELCOURT
 - FONCIA GOBELINS
 - FONCIA TURCKHEIM
 - FONCIA VAL D'ESSONNE
 - GERANCE DE PASSY
 - PROXIMMOB AGENCE DE JUVISY
 - SAINT ASPAIS
 - SYNDIC +
 - GIEP – FONCIA MARNE LA VALLEE
 - ACM IMMOBILIER

Les rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

SEC BURETTE

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Rouen
9 rue Malatiré
76000 Rouen

Mazars

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société GALIAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour le rapport sur les comptes annuels du code des assurances.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que

les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen et Courbevoie,

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société GALIAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rouen et Courbevoie,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la société GALIAN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS, SCI BOETIE 2 PONTHEU, SCI BOCCADOR-KLEBER, SCI 89 BOETIE, SCI PONTHEU 4, SCI SAINT MICHEL, SCI LEPIC, SCI VICTOR HUGO, SCI MYRON HERRICK, SCI GALIAN Assurance BERRI.

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA.

Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS, SCI BOETIE 2PONTHEU, SCI BOCCADOR-KLEBER, SCI 89 BOETIE, SCI PONTHEU 4.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE
Monsieur François- Xavier GUIZ
Madame Marion BOLLAERT

Modalités :

L'application de cette convention fait apparaître dans les comptes de GALIAN une charge nette pour l'exercice 2021 de 5 247€.

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe.

Nature et objet :

La convention a été évoquée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2014.

La convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte qu'en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
 Monsieur Charles DANEL
 Monsieur Hugues DEVAUX
 Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
 Monsieur Bruno HOUSSIN
 Madame Catherine JEUFRAX
 Monsieur André LACABE
 Monsieur Jean-Louis VESPERINI
 Monsieur Cyril MESSIKA
 Monsieur Olivier PRINCIVALLE
 Monsieur François- Xavier GUIZ
 Madame Marion BOLLAERT

Les sociétés concernées sont les suivantes :

Toutes les sociétés du groupe sont concernées par la convention d'intégration fiscale.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du groupe est de 65 322€.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

Rouen et Courbevoie,
 Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
 Alain BURETTE

MAZARS
 Pierre DE LATUDE



89, rue La Boétie – 75008 Paris
Tél : 0 806 800 888 – www.galian.fr

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable – RCS Paris 662 028 471
Agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Adresse postale : GALIAN – TSA 20035 – 75801 Paris CEDEX 08